



Ressources naturelles Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-2/1998-III-13
ISBN 0-660-60071-4



Ressources naturelles Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Accordé

Avant-propos

Le Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP) a été établi au Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer la qualité des informations sur la gestion des dépenses transmises au Parlement et pour en moderniser le processus de préparation. Ce projet s'inscrit dans l'initiative de plus grande envergure, «Repenser le rôle de l'État», qui vise à axer sur les résultats l'information fournie au Parlement et à la rendre plus transparente.

Durant la période d'août 1995 à décembre 1996, des consultations poussées ont été menées auprès des parlementaires et des principaux intervenants dans ce dossier, pour examiner les moyens d'améliorer l'information présentée au Parlement. Il est clairement ressorti de ces consultations qu'il fallait améliorer la qualité de l'information sur la performance et que l'information sur la planification devait être axée sur les résultats, plus stratégique, communiquée clairement et orientée sur le long terme.

Le PARP comporte trois phases. En mars 1996, six ministères ont présenté une version révisée de la Partie III du Budget des dépenses principal. Ces documents répondaient aux nouvelles exigences relatives visant à axer davantage l'information sur la planification et la performance.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé l'expansion du projet pilote et la présentation, à titre expérimental, de documents distincts sur la planification et la performance. En octobre 1996, pour la deuxième phase du PARP, seize ministères ont présenté des rapports de performance. Ces rapport ont été évalués et on a conclu que les informations qu'ils contenaient étaient pertinentes et opportunes. On a constaté également que la présentation continue de rapports sur la performance faisait l'objet d'un large consensus.

La présentation de Rapports sur les plans et priorités, par les seize ministères susmentionnés, constitue la troisième phase du PARP. Ces rapports, ainsi que la séparation de l'information sur la planification et la performance, seront évalués, et, si le Parlement en convient, tous les ministères et organismes présenteront au printemps un rapport sur leurs plans et priorités et, à l'automne, un rapport de performance, ce qui permettra de présenter le premier ensemble complet de rapports de performance distincts au début de l'automne de 1997.

Vous pouvez consulter les documents susmentionnés dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/key.html>

Veuillez communiquer tout commentaire ou toute question sur cette note, ou sur le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, par le biais du site Internet du SCT, ou à l'adresse suivante :

Secteur de la gestion des dépenses
Secrétariat du Conseil du Trésor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-2612

Notre mandat

Ressources naturelles Canada (RNCan) est un ministère fédéral qui oeuvre principalement dans les domaines de l'énergie, des minéraux et des métaux, des forêts et des sciences de la Terre. Il contribue, par son expertise scientifique et stratégique, de même que par son expérience de la situation nationale et internationale, à l'étude des questions qui touchent aux ressources naturelles et qui revêtent une grande importance pour le Canada.

Notre vision

Par ses activités scientifiques de pointe, ses connaissances spécialisées et son expertise, Ressources naturelles Canada fera du Canada un chef de file mondial du développement durable dans la gestion des terres, de l'énergie, des forêts et des minéraux, et un producteur de biens, de technologies, de services et de recherches de grande valeur.

Nos activités

Ressources naturelles Canada sert les Canadiens essentiellement de quatre façons :

- il exécute des recherches scientifiques de pointe qui assurent le développement et la diffusion des idées, des connaissances et des technologies dont le Canada a besoin pour utiliser ses ressources de façon judicieuse et efficace, réduire ses coûts, protéger l'environnement et aider les Canadiens à créer des produits et des services;
- il construit une infrastructure de connaissances d'envergure nationale qui permet aux Canadiens de consulter diverses sources d'information et d'avoir facilement accès aux données économiques, environnementales et scientifiques les plus récentes sur les terres et les ressources du Canada;
- il veille à ce que les politiques et la réglementation fédérales qui régissent, par exemple, l'environnement, le commerce, l'économie, les sciences et la technologie, les affaires autochtones et les terres du Canada augmentent la contribution des ressources naturelles à l'économie canadienne, tout en protégeant l'environnement, la santé et la sécurité des Canadiens;
- fait valoir les intérêts internationaux du Canada en collaboration avec des organismes internationaux et d'autres pays, afin que le Canada puisse respecter ses engagements internationaux en matière de ressources naturelles, et que ses produits, ses technologies, ses recherches et ses services aient continuellement accès aux marchés mondiaux.

Notre mode de fonctionnement

Notre philosophie de gestion nous engage à :

- demeurer intègres dans l'accomplissement de notre travail;
- servir les Canadiens avec dévouement et efficacité;
- voir à ce que nos programmes et nos priorités répondent aux besoins de nos clients;
- établir des partenariats avec des organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux, des entreprises, des membres des Premières nations, des universités, des organisations environnementales et d'autres pays;
- reconnaître et soutenir le perfectionnement de nos employés.

Table des matières

I Préface : message de la Ministre		1
II Rapport sur les plans et priorités de 1997-1998 à 1999-2000		3
A Résumé des principaux plans, priorités et stratégies		3
B Aperçu du ministère		
1 Vision		7
2 Activités de RNCan		7
3 Milieu qui conditionne nos activités		7
4 Mise en oeuvre du programme : notre démarche		14
5 Organisation du ministère et ventilation des ressources		17
6 Plans concernant les ressources		
Vue d'ensemble du ministère		18
Dépenses brutes prévues par domaine d'activité pendant la période de planification		18
Détail des dépenses prévues par domaine d'activité pour l'exercice 1997-1998		19
C Plans et priorités par objectif stratégique		
Objectif stratégique 1	Intégrer les facteurs économiques, environnementaux et sociaux dans les décisions concernant les ressources naturelles	20
Objectif stratégique 2	Augmenter les possibilités de croissance économique et de création d'emplois sur fond de développement durable dans le secteur des ressources naturelles du Canada	24
Objectif stratégique 3	Favoriser l'exploitation et l'utilisation efficaces des ressources et limiter le plus possible les répercussions environnementales	30
Objectif stratégique 4	Aider les Canadiens à respecter les engagements pris auprès de la communauté internationale en matière de lutte contre le changement climatique	35
Objectif stratégique 5	Maintenir et étendre l'accès aux marchés étrangers des produits, des technologies et des services liés aux ressources	40
Objectif stratégique 6	Exercer les responsabilités du gouvernement fédéral en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres parties intéressées	44

Objectif stratégique 7	Aider les collectivités autochtones à gérer leurs ressources naturelles	48
Objectif stratégique 8	Protéger la santé et assurer la sécurité des Canadiens	50
Objectif stratégique 9	Fournir l'information dont les décideurs ont besoin au sujet du territoire et des ressources naturelles du Canada pour être en mesure de prendre des décisions éclairées	54
D	Gestion du changement	58
III	Renseignements supplémentaires	
A	Résumé des autorisations prévues à la Partie II du Budget des dépenses principal de 1997-1998	64
B	Besoins en ressources bruts par secteur et domaine d'activité pour 1997-1998	65
C	Recettes	
1	Recettes par catégorie	66
2	Recettes par domaine d'activité	67
D	Paiements de transfert par domaine d'activité	68
E	Résumé financier du Fonds renouvelable de Géomatique Canada	69
1	Fonds renouvelable – État des opérations et de l'évolution de la situation financière	70
2	Utilisation prévue du fonds renouvelable de Géomatique Canada	70
F	Présentation par article courant	71
G	Nouveaux prêts et dotations en capital	72
H	Prêts impayés	72
I	Index des sujets traités	73
J	Adresses Internet	75

I Préface : message de la Ministre

C'est avec plaisir que je vous présente le Rapport sur les plans et priorités de Ressources naturelles Canada, qui couvre la période de 1997-1998 à 1999-2000.

Le Canada recèle d'importantes richesses naturelles, et leur mise en valeur est depuis toujours l'un des pivots de l'économie nationale. L'une de mes principales priorités consiste à aider les Canadiens à développer ces richesses suivant les principes du développement durable, de sorte que notre patrimoine naturel procure de l'emploi et des occasions économiques aux générations à venir.

Des principes scientifiques judicieux offrent des assises solides à l'élaboration de politiques éclairées et novatrices, politiques qui contribueront à leur tour à forger le Canada de demain. Ces principes scientifiques nous aideront à trouver de nouvelles façons de gérer nos forêts, d'utiliser plus efficacement l'énergie et de mettre en valeur nos ressources minérales dans le respect de l'environnement. Grâce à la vaste expertise qu'il a acquise dans les domaines des technologies et des sciences de la Terre, RNCan jouit d'une compréhension unique de notre environnement physique. C'est pourquoi les Canadiens peuvent faire appel à nous pour obtenir l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées en matière de gestion des ressources.

Pour faire face à la concurrence internationale et aux déficits budgétaires, les gouvernements doivent fournir des services essentiels de haute qualité avec des ressources moindres. Cet aspect constituera à court terme, je l'espère, une priorité pour tous les ministères fédéraux. Ces services doivent être diversifiés à tous les plans et ils doivent favoriser la croissance économique et l'unité sociale.

Le succès repose sur les partenariats. Dans ce contexte, nous devons collaborer avec les provinces et le secteur privé afin de projeter dans le monde une image dynamique, sur le modèle d'Équipe Canada, et de forger des liens commerciaux solides à l'échelle internationale. Je suis déterminée à collaborer avec divers partenaires internationaux à des dossiers planétaires comme ceux du changement climatique et de la conservation de la biodiversité.

Le Discours du Trône de 1996 énonçait l'intention du gouvernement de cesser celles de ses activités qui sont liées aux forêts et aux mines et dont la responsabilité peut être plus convenablement assumée par d'autres paliers de gouvernement ou par le secteur privé. Nous avons modifié en profondeur le mode de fonctionnement du ministère. Nous avons fait beaucoup pour mettre en application les changements qui nous ont été imposés par le Discours du Trône et par l'Examen des programmes. Les objectifs stratégiques établis dans le présent rapport servent deux de nos priorités, à savoir le développement durable et la saine gestion des affaires publiques. Pour atteindre ces objectifs, notre ministère a défini quatre grands domaines d'activité : élaboration de politiques et de règlements fédéraux, recherche, produits et services liés aux sciences et à la technologie, extension de notre infrastructure de connaissances et scène internationale.

Pour remplir nos engagements en matière de développement durable, nous avons établi cinq objectifs stratégiques : intégrer les facteurs économiques, environnementaux et sociaux dans les décisions concernant les ressources naturelles; augmenter les possibilités de croissance économique et de création d'emplois sur fond de développement durable dans le secteur des ressources naturelles du Canada; favoriser l'exploitation et l'utilisation efficaces des ressources et limiter le plus possible les répercussions environnementales; aider les Canadiens à respecter les engagements pris auprès de la communauté internationale en matière de lutte contre le changement climatique, et maintenir et étendre l'accès aux marchés étrangers des produits, des technologies et des services liés aux ressources.

Quatre objectifs stratégiques viennent à l'appui d'une saine gestion des affaires publiques : exercer les responsabilités du gouvernement fédéral en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux; aider les collectivités autochtones à gérer leurs ressources naturelles; protéger la santé et assurer la sécurité des Canadiens, et fournir l'information dont les décideurs ont besoin au sujet du territoire et des ressources naturelles du Canada pour être en mesure de prendre des décisions éclairées.

Nous nous appliquons à offrir les meilleurs services possible et à atteindre nos objectifs stratégiques. Notre ministère travaille actuellement à l'élaboration d'un cadre de gestion du rendement qui nous permettra d'évaluer nos résultats en fonction des objectifs que nous nous sommes fixés.

Le présent document expose comment RNCan entend contribuer à l'atteinte de ces deux priorités – le développement durable et la saine gestion des affaires publiques – dans les années à venir.

II Rapport sur les plans et priorités de 1997-1998 à 1999-2000

A Résumé des principaux plans, priorités et stratégies

Ressources naturelles Canada prévoit un budget de 472 172 000 \$ pour 1997-1998, 444 823 000 \$ pour 1998-1999 et 442 106 000 \$ pour 1999-2000. Ces montants serviront à la gestion et à l'élaboration de programmes et de politiques ayant trait aux ressources naturelles, pour le compte de nos partenaires, conformément aux principes du développement durable et de l'intégration des facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans la prise de décisions relatives aux ressources, à l'appui de la stratégie du gouvernement en vue d'assurer la croissance, le développement humain et la cohésion sociale. RNCan :

fournit aux Canadiens :

Sciences et technologie :

Recherche scientifique et transfert de technologies nouvelles pour contribuer à l'utilisation responsable et efficace de nos ressources, réduire les coûts et protéger l'environnement.

comme en témoignent les activités suivantes :

- Compréhension élargie des changements climatiques, élaboration de mesures d'atténuation et évaluation des impacts de changements possibles du climat
- Programmes de recherche mieux coordonnés, plus efficaces et rentables par l'intermédiaire du Programme de recherche et de développement énergétiques, un programme interministériel, et de la S-T à l'appui du développement durable
- Base de données géoscientifiques pour l'évaluation des incidences du changement climatique
- Atténuation des effets des effluents miniers grâce à la réduction du drainage minier acide
- Amélioration de la productivité de l'exploitation minière et du traitement du minerai et des métaux
- Mise au point et transfert de technologies dans les domaines suivants :
 - réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - contrôle des émissions de combustibles fossiles et de biomasse
 - acquisition et utilisation de données de télédétection
 - amélioration des pratiques forestières à l'appui de la gestion durable des forêts
 - réduction et contrôle des insectes défoliants dans les forêts

fournit aux Canadiens :

comme en témoignent les activités suivantes :

Infrastructure de connaissances :

Infrastructure nationale de connaissances au sujet des terres et des ressources du Canada – une vaste base de données techniques, scientifiques et économiques à laquelle le public peut accéder pour prendre des décisions éclairées, fondée sur les compétences de RNCan.

- Information et statistiques d'intérêt national réunies et diffusées en collaboration avec des ministères fédéraux, les provinces, les territoires et des associations de l'industrie par l'intermédiaire de bases de données nationales sur les industries de la foresterie, de l'énergie et des minéraux
- Meilleure compréhension et minimisation de l'impact des catastrophes naturelles au Canada, grâce à la documentation des risques géologiques
- Amélioration de la base de données géologiques, pour les industries des ressources et relativement aux préoccupations environnementales, par l'intermédiaire du Programme national de la cartographie géoscientifique
- Accès en direct à de l'information sur la masse continentale canadienne, grâce au Service d'information de l'Atlas national
- Programmes ciblés de cartographie géologique visant à améliorer les activités d'exploration
- Bases de données géographiques référencées d'accès facile pour les utilisateurs de partout au Canada, par l'intermédiaire de l'infrastructure nationale de données spatiales (Géoexpress)
- Composant en temps réel du Système canadien de contrôle actif pour les levés satellitaires
- Système fiable de levés sur les terres fédérales et frontière internationale entre le Canada et les États-Unis bien définie et réglementée

Politiques et règlements :

Politiques et règlements sensés dans les domaines de responsabilité fédérale, pour accroître la contribution des industries des ressources naturelles à l'économie du Canada tout en protégeant l'environnement ainsi que la santé et la sécurité des Canadiens.

- Intégration, dans des cadres stratégiques, de facteurs économiques environnementaux et sociaux qui sont importants pour les secteurs des ressources naturelles
- Stratégie de développement durable élaborée et déposée à la Chambre des communes d'ici décembre 1997
- Politique fédérale des minéraux et des métaux appliquée à partir de 1997
- Cadre stratégique fédéral pour la gestion des déchets radioactifs
- Nouvelle *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* approuvée pour moderniser le régime de réglementation du secteur nucléaire

fournit aux Canadiens :

comme en témoignent les activités suivantes :

- Rehaussement du programme Défi-climat (mesures volontaires et registre) pour limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration du régime fédéral de réglementation en matière d'environnement dans le secteur des minéraux et des métaux
- Mise en oeuvre d'un nouveau programme quinquennal de foresterie à l'intention des Premières nations
- Adoption et mise en oeuvre d'un nouveau règlement sur les explosifs rédigé dans un langage simple en 1997-1998
- Recommandations au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet des revendications territoriales et de la mise en valeur des ressources du Nord

Scène internationale :

Promotion des intérêts du Canada dans le domaine des ressources naturelles et des engagements internationaux.

- Meilleur accès au marché mondial pour les produits, les technologies et les services canadiens
 - Établissement des modalités et la mise en application d'un protocole pour la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la biodiversité
 - Organisation et parrainage de la réunion des ministres de l'Énergie des états membres de l'APEC (Organisation de coopération économique Asie-Pacifique)
 - Entente sur l'élaboration d'une convention mondiale sur les forêts
 - Meilleure compréhension, chez les investisseurs étrangers, de l'évolution des cadres réglementaires et économiques applicables aux investissements dans le secteur minier canadien
 - Analyse scientifique à l'appui de la revendication du Canada au sujet du Plateau continental en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
 - Contribution à l'élaboration de la stratégie canadienne en matière de commerce international
 - Promotion du réseau international de forêts modèles
 - Promotion à l'échelle internationale de la nouvelle politique fédérale en matière de métaux et minéraux
-

fournit aux Canadiens :

comme en témoignent les activités suivantes :

Gestion ministérielle :

RNCan est déterminé à bien gérer les ressources qui lui sont confiées.

- Orientation-client plus prononcée et responsabilisation plus efficace grâce à l'élaboration et l'adoption du Cadre de gestion de RNCan
 - Amélioration de l'établissement des objectifs de rendement, de l'évaluation des résultats et de la communication de l'information, et définition de normes de service
 - Intégration des principes et concepts de gestion de la qualité à la culture de RNCan
 - Nouvelles stratégies d'emploi pour atteindre les objectifs de réduction de l'effectif et répondre aux besoins de rajeunissement et de revitalisation
 - Rationalisation des Services intégrés, entre autres réingénierie du processus de classification d'ici la fin de 1997-1998; système intégré de paiement et d'acquisition d'ici 1997-1998; mise en place d'un milieu de bureautique commun, comprenant les outils connexes
-

B Aperçu du ministère

1 Vision

RNCan offre des connaissances et des compétences scientifiques de pointe pour assurer au Canada :

- une place de chef de file mondial pour ce qui est du développement durable de ses ressources terrestres, énergétiques, forestières et minérales
- une place d'excellent producteur de biens, de technologies, de recherches et de services liés aux ressources.

2 Activités de RNCan

Le programme de RNCan assure le développement de l'économie canadienne en offrant ses compétences scientifiques et économiques aux Canadiens et en encourageant le développement durable et l'utilisation à long terme des ressources naturelles du Canada ainsi que la compétitivité des industries oeuvrant dans les domaines de l'énergie, des forêts, de l'exploitation minière, de la géomatique et des sciences de la Terre. Le ministère s'est engagé à gérer judicieusement les affaires publiques, à livrer des produits et des services de grande qualité, à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et à établir des partenariats avec d'autres organismes du secteur privé ou du secteur public. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la section III de la partie B et à la page d'accueil de RNCan, à l'adresse suivante : http://wwwNRCan.gc.ca/home/p2int_f.htm.

3 Milieu qui conditionne nos activités

Les activités quotidiennes de RNCan sont régies par deux facteurs : le mandat du ministère énoncé par le gouvernement fédéral et les besoins qu'ont les Canadiens des services que le ministère est le seul à pouvoir fournir. D'après des sondages récents, les Canadiens sont préoccupés par les perspectives économiques de leur pays, par l'unité nationale, par la réduction du déficit, par la taille du gouvernement, par la nature de ses actions et par l'environnement. Dans la présente section, nous examinerons certains des facteurs qui influencent nos clients, nos partenaires et nos propres activités.

(i) Le développement durable : défis à relever

Le développement durable est essentiel à notre avenir. Il est lié à des décisions qui tiennent compte à la fois des facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Les opérations du ministère doivent donc tenir compte d'un certain nombre de questions et d'intérêts. En conciliant ces intérêts, en adoptant une approche intégrée tout en veillant aux intérêts des générations à venir, nous serons confrontés à des obstacles, mais nous ouvrirons aussi de nouvelles portes.

«Le développement durable répond aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs.»

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous (rapport Brundtland), 1987.

(ii) Tendances économiques

Au Canada, l'économie est largement tributaire des ressources naturelles. En effet, celles-ci représentaient 14 p. 100 du PIB national en 1995. Notre population étant peu élevée, nous comptons sur les marchés d'exportation, lesquels exigent des produits et des services de haute qualité à faible coût, et adaptés aux besoins des consommateurs. Pour de nombreuses industries primaires, l'accès à ces marchés est crucial.

Minéraux et métaux

- contribution de 20 milliards de dollars au PIB en 1995: 199 000 emplois directs
- le Canada est le premier exportateur de minéraux dans le monde: il produit plus de 60 minéraux
- les entreprises canadiennes sont des leaders mondiaux des technologies de l'exploration et de la production

Augmentation des activités d'exploration

- prévision pour 1996 : 945 millions de dollars investis dans la prospection minérale au Canada
 - 21 mines entreront probablement en production en 1996, et 27 autres en 1997
-

L'un des moyens d'améliorer notre accès à ces marchés consiste à conclure des accords commerciaux internationaux. Malgré les voix protectionnistes qui se font entendre sur la scène politique des États-Unis, l'Accord de libre-échange a beaucoup contribué à stabiliser et à améliorer nos relations avec notre plus important partenaire commercial. RNCan a un rôle important à jouer pour aider le secteur des ressources naturelles du Canada à trouver des débouchés pour sa technologie, ses produits et ses services.

Grâce aux nouvelles ressources qui ont été découvertes et aux meilleurs prix obtenus pour les produits, le Canada pourra s'attendre à ce que ses industries primaires aient un bon rendement d'ici trois à cinq ans. Les prix ont maintenant remonté par rapport au creux du début des années 90. On peut s'attendre à une croissance modérée des principaux marchés d'exportation du Canada, soit les États-Unis, le Japon et l'Europe occidentale, ainsi qu'à une forte croissance de nos exportations vers les pays du Sud-Est asiatique.

Pour mieux profiter des occasions, le Canada doit attirer des investissements. Les firmes canadiennes sont encore confrontées à une forte concurrence de la part des autres pays dans leur quête de capitaux. Mais nous avons beaucoup à offrir : des ressources naturelles abondantes, une main-d'oeuvre bien formée, une expertise et une expérience de calibre international, des structures financières et commerciales stables et bien développées, une excellente gestion de l'information et une porte déjà ouverte sur un important marché d'exportation. Notre expérience, notre stabilité et notre régime fiscal sont autant d'éléments qui nous aident à attirer les capitaux dont nos industries ont besoin.

(iii) Intégration des préoccupations environnementales

Les Canadiens s'inquiètent des effets possibles à long terme de l'exploitation des ressources sur l'environnement. Ils veulent que le gouvernement veille à ce que l'usage qui est fait aujourd'hui de nos ressources naturelles ne mette pas en péril l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. D'ailleurs, dans un sondage réalisé auprès du grand public au sujet de ce que devraient être les préoccupations du gouvernement fédéral, seule «la liberté» venait avant «la propreté de l'environnement».

Les pressions viennent à la fois de l'extérieur et de l'intérieur du pays. Des pays ont menacé de mettre l'embargo sur certains produits canadiens en raison du «consommérisme vert», en Europe et ailleurs. De plus en plus, les consommateurs exigent des produits conformes à des normes environnementales sévères.

Les préoccupations environnementales aiguillonnent la recherche de nouvelles méthodes. Par exemple, l'industrie des énergies renouvelables s'affaire à produire de l'énergie à partir de la biomasse, de l'énergie solaire, du vent et des centrales hydroélectriques de faible puissance. Certaines entreprises tentent actuellement d'effectuer les percées technologiques nécessaires pour que ces sources d'énergie concurrencent les méthodes traditionnelles de production d'énergie. RNCan porte un grand intérêt à ce secteur puisque l'occupation, par les énergies renouvelables, d'une part plus importante du marché national pourrait se traduire par des avantages environnementaux. De plus, le Canada pourrait en exporter la technologie vers un marché international en pleine croissance.

Le défi du développement durable est universel. Actuellement, le Canada a des engagements importants à respecter en vertu de nos accords internationaux sur la biodiversité et le changement climatique et il exerce des pressions pour que soit signée une entente internationale sur les forêts. Comme les problèmes vont au-delà des frontières nationales, il doit en être de même pour les solutions. Les accords internationaux sur le développement durable doivent être basés sur de bonnes connaissances scientifiques et sur une saine politique. RNCan est tout à fait en mesure d'offrir des conseils à ce sujet au nom du Canada.

Secteur de l'énergie

- le Secteur a pris l'engagement de réduire les émissions de gaz à l'effet de serre au moyen de la mise au point et de l'application de technologies axées sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
- contribution de 51 milliards de dollars au PIB en 1995; 190 000 emplois directs
- englobe les industries du pétrole, au gaz naturel, de l'électricité et des énergies renouvelables
- le Canada possède un potentiel total de gaz naturel (non découvert) de 258 trillions de pi³, dans l'Ouest; en 1995, la valeur sur les marchés d'exportation a atteint 5,8 milliards
- recentrage de la production pétrolière vers les bitumes (sables pétrolifères), le pétrole lourd et les hydrocarbures des régions pionnières (y compris extracôtières), dans un contexte d'une légère diminution de la production conventionnelle
- ces sources représentent 93 p. 100 des réserves en place intérieures et le tiers des ressources pétrolières utiles connues du monde
- la production du champ Hibernia devrait aider à évaluer la rentabilité économique des autres réserves extracôtières
- l'industrie de l'électricité est entrée dans une ère de changement profond, poussée par les nouvelles techniques de production et par la déréglementation des marchés

Il est important que les lignes directrices et les règlements touchant à l'environnement soient respectés, que leur application soit volontaire ou imposée par la loi. La vérification de la conformité est essentielle. Nous devons aussi déterminer et consigner l'état de l'environnement avant d'entreprendre le développement, afin d'élaborer des lignes directrices et des règlements réalistes.

Secteur forestier

- contribution de 34,7 milliards de dollars au PIB en 1996
 - 880 000 emplois directs and indirects
 - premier exportateur de produits forestiers, avec 20 p. 100 du commerce mondial
 - possibilités considérables d'expansion du commerce des produits à valeur ajoutée
 - sert de toile de fond à une industrie touristique et récréative qui génère 26 milliards de dollars
-

Les sciences de la Terre ont un rôle majeur à jouer dans ces domaines. Par exemple, depuis le lancement du premier satellite d'observation de la Terre, en 1972, RNCan emploie des images spatiales de la surface de la Terre de façon routinière pour obtenir des données sur l'environnement et les ressources. En 1995, le Canada a mis en orbite le satellite d'observation de la Terre le plus perfectionné, le RADARSAT. Notre pays demeure à l'avant-garde du développement et de l'utilisation des techniques de la géomatique.

(iv) Le contexte social

Malgré la croissance économique des dernières années, le chômage reste un problème à l'échelle nationale, particulièrement pour les jeunes travailleurs (âgés de 15 à 24 ans). Le taux de chômage est d'environ 15-18 p. 100 dans ce groupe, comparativement à environ 10 p. 100 pour l'ensemble de la main-d'oeuvre. Par ailleurs, le monde devenant de plus en plus technique et compétitif, les nouveaux emplois tendent à exiger des compétences plus spécialisées que les emplois qui disparaissent.

De plus, un grand nombre de ces nouveaux emplois se trouvent dans les centres urbains, ce qui provoque un exode des régions rurales et des régions éloignées. Dans ces conditions, les communautés rurales ont de plus en plus de mal à conserver leur identité et leur infrastructure. Un grand nombre de ces communautés dépendent des industries qui exploitent directement des ressources naturelles, lesquelles constituent un fondement économique sur lequel peuvent s'édifier de nouvelles industries.

Contribution de RNCan aux économies rurales

- RNCan contribue aux économies rurales au moyen de l'application de technologies axées sur la photovoltaïque, les centrales hydroélectriques de faible puissance, le vent et la biomasse
 - l'exploitation des sables pétrolifères créera 44 000 nouveaux emplois permanents au cours des 25 prochaines années
 - l'industrie forestière bénéficie des résultats des recherches de RNCan sur les pesticides biologiques, les incendies de forêt et la génétique des arbres
 - le service GeoExpress de RNCan mettra à la disposition des utilisateurs ruraux, via l'autoroute électronique, une grande variété de données économiques, sociales et environnementales
 - RNCan a aidé la nation crie de Ougé-Bougoumou à s'équiper d'un système de chauffage urbain alimenté par des déchets de bois
-

(v) Saine gestion des affaires publiques

Les Canadiens sont préoccupés par la qualité de leur gouvernement. Au fur et à mesure que la société se développe, se transforme et essaie d'analyser le coût du gouvernement, les ministères fédéraux se doivent d'être plus attentifs et de mieux rendre compte de leurs dépenses. Les déficits budgétaires forcent les gouvernements fédéral et provinciaux à reconsidérer leurs rôles et leurs principales responsabilités. La juridiction, la production de programmes efficaces et la nécessité de faire le meilleur usage possible des ressources limitées dont nous disposons sont des facteurs qui doivent tous entrer en ligne de compte. L'adaptabilité de la main-d'oeuvre et la détermination à améliorer la prestation des services demeurent des conditions essentielles à une gestion de qualité des affaires publiques.

La saine gestion des affaires s'exerce par le biais de partenariats avec d'autres paliers de gouvernement et un large éventail d'intervenants. C'est le principe qui guide le gouvernement lorsqu'il s'agit de travailler dans le sens de l'intérêt public, par exemple pour protéger la santé et la sécurité du public, renforcer la fédération et offrir des services publics qui répondent réellement aux besoins des citoyens. Dans notre société à base de connaissances, l'information sur le territoire et les ressources du Canada est un élément essentiel des efforts qui tendent vers ces objectifs fondamentaux du gouvernement.

(vi) Le partenariat : un outil de gestion efficace

Les gouvernements comptent de plus en plus sur le partenariat avec d'autres parties intéressées pour relever les défis communs. RNCan, pour sa part, noue des alliances avec les gouvernements provinciaux/territoriaux et des intervenants de l'extérieur pour s'entendre sur la ligne de conduite à suivre et assurer un usage optimal des maigres ressources disponibles. Au sein de l'administration fédérale, la complexité des problèmes est telle que, de plus en plus, la recherche de solutions efficaces fait intervenir plusieurs ministères.

(vii) Partenariats avec les provinces et les territoires

Comprendre clairement les rôles respectifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, cela est une priorité dans le domaine des ressources naturelles. Désormais, RNCan concentre ses activités dans les domaines qui sont principalement des champs de compétences du gouvernement fédéral et travaille en collaboration avec les provinces/territoires et autres parties afin de trouver des solutions aux problèmes.

Les provinces et les territoires sont fermement en faveur des partenariats avec le gouvernement fédéral, qu'ils considèrent comme un moyen de résoudre des problèmes d'intérêt commun et d'offrir les services publics de manière efficiente et efficace. Les partenariats ont également une importance fondamentale pour assurer la coordination des dossiers qui intéressent l'ensemble du secteur canadien des ressources naturelles (par ex., infrastructure de connaissances, changement climatique, accès aux marchés, investissements étrangers), éviter les chevauchements de services entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et voir à ce qu'il n'y ait pas de lacunes dans les programmes offerts.

(viii) Populations autochtones

Les décisions prises en matière de ressources naturelles doivent respecter les droits et les intérêts des populations autochtones. La gestion conjointe des ressources naturelles et la négociation d'un gouvernement autochtone autonome font maintenant partie du règlement des revendications territoriales. Le nouveau territoire de Nunavut constitue un excellent exemple de la manière dont le règlement des revendications territoriales peut donner lieu à l'instauration d'un climat plus stable en vue de l'exploitation des ressources de manière responsable sur le plan de l'environnement. Cette tendance devrait rendre le Canada plus attrayant pour les investisseurs, permettre de régler des questions de justice sociale, d'aider les populations autochtones à contribuer au bien-être du Canada et de rapprocher la communauté canadienne.

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, met en oeuvre le Programme de foresterie des Premières nations qui vise à promouvoir la participation active des autochtones dans la foresterie, à créer des emplois, à encourager une exploitation forestière viable et à accroître les capacités de gestion des forêts des Premières nations.

(ix) Santé et sécurité

Les Canadiens s'attendent encore à ce que le gouvernement fédéral joue un rôle central dans la protection de leur santé et de leur sécurité. Ils ont besoin d'information sur les dangers naturels. Ils veulent également savoir quels sont les procédés les plus sûrs et les plus efficaces pour l'exploitation des ressources. RNCan possède la capacité unique de réunir et de diffuser les connaissances scientifiques nécessaires pour mettre au point des normes, des procédés et des techniques appropriés. Les politiques et les règlements qui s'appuient sur ces solides connaissances contribueront à promouvoir la santé et la sécurité des Canadiens, ainsi que le développement durable et l'utilisation à long terme de nos ressources naturelles.

(x) Action fondée sur des connaissances solides

Les connaissances sont essentielles pour assurer une sage utilisation des ressources naturelles. Nous faisons face à un marché mondial très compétitif et nous devons nous souvenir que l'exploitation de nos ressources peut avoir un effet profond sur notre patrimoine naturel. Il est extrêmement important que nous prenions des décisions basées sur les meilleures informations existantes. Nous avons besoin de données détaillées, accessibles, sur tous les aspects de la masse continentale canadienne, y compris le domaine extracôtier, ainsi que de données économiques et statistiques sur les ressources et les industries primaires.

Géomatique

- collecte, traitement, interprétation et gestion des données à référence géographique
 - chiffre d'affaires de 1 milliard de dollars; 1 500 entreprises, 15 000 employés
 - l'industrie connaît un taux de croissance annuel de 20 p. 100; ce taux devrait augmenter rapidement
 - part canadienne du marché mondial : 80 p. 100 des stations de réception de données d'observation de la Terre, 30 p. 100 des stations d'analyse d'images et 10 p. 100 des services d'expert-conseil en interprétation de données
-

(xi) Sciences et technologie : innovation avant tout

Dans son Discours du Trône de 1996, le gouvernement a insisté une fois de plus sur la nécessité d'axer une grande partie de ses efforts sur les sciences et la technologie. La stratégie fédérale pour les sciences et la technologie répond à ce besoin. La stratégie reconnaît que notre compréhension de la S-T et l'usage que nous en ferons seront des facteurs déterminants dans notre façon de réagir au changement social et économique. Sa mise en oeuvre sera guidée par le Conseil consultatif des sciences et de la technologie. Cette stratégie énonce trois objectifs de base :

- 1 s'assurer que le Canada compte parmi les meilleurs pays au monde où la S-T est appliquée et commercialisée afin d'assurer la création d'emplois et une croissance économique durables;
- 2 s'assurer que le Canada applique la S-T pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens grâce à la création d'emplois satisfaisants et grâce aux programmes sociaux, environnementaux et de santé les plus efficaces du monde;
- 3 créer au Canada des centres d'excellence mondiaux en recherche scientifique, susciter une importante demande scientifique, favoriser la participation canadienne à tous les grands domaines de S-T et voir à ce que de nouvelles connaissances de source canadienne et du monde entier soient acquises et diffusées.

Cette stratégie insiste sur l'importance d'établir des priorités et sur les avantages des partenariats, notamment de la coopération et de la coordination intergouvernementales. Elle souligne la nécessité d'adopter une approche proactive. Au nombre des priorités, il faudra assurer le développement durable, donner au Canada une place concurrentielle au sein de l'économie mondiale et doter le pays d'une infrastructure de connaissances.

La réponse de RNCan à ces défis est donnée dans le document intitulé *Nouvelles orientations en sciences et en technologie*. Dans le domaine de la foresterie, le ministère insistera sur l'information relative aux écosystèmes et sur les techniques de protection des forêts sans danger pour l'environnement. De cette façon, il se concentrera davantage sur la foresterie stratégique plutôt que sur la recherche appliquée. Dans le domaine des sciences de la Terre, RNCan fera surtout porter ses efforts sur la connaissance de la masse continentale qui pourra donner lieu à des découvertes dans le secteur des minéraux et de l'énergie ainsi que sur la compréhension des risques naturels. Dans le domaine de la technologie des minéraux et de l'énergie, il se concentrera sur l'efficacité énergétique, sur les sources d'énergies de remplacement et sur les produits à valeur ajoutée obtenus à partir des ressources naturelles. Dans le domaine de la géomatique, il encouragera le transfert et les exportations technologiques. Dans chacun de ces domaines, le ministère mettra aussi sur pied des programmes de santé-sécurité.

Les capacités de RNCan en S-T sont essentielles pour relever le défi du développement durable. Si nous devons intégrer des considérations économiques, sociales et environnementales dans la prise de décisions concernant les ressources, nous avons besoin d'abord et avant tout de solides connaissances scientifiques. RNCan se trouve dans une situation idéale pour favoriser ce processus. Par exemple :

- Le dispositif national de critères et d'indicateurs nous aidera à mesurer l'état des forêts canadiennes et de progresser vers une gestion durable des forêts.
- Notre information sur les anciens climats et sur le cycle du carbone dans les forêts canadiennes peut aider les scientifiques à comprendre les questions actuelles relatives au changement climatique.
- Le programme Défi-climat (mesures volontaires et registre) favorise l'échange de connaissances et de technologies en vue d'assurer l'efficacité énergétique et d'autres options pour restreindre les gaz à effet de serre.
- L'emploi des techniques de télédétection comme RADARSAT permet la surveillance à grande échelle des conditions et des changements environnementaux. Cet exemple illustre l'importance croissante des données à référence géographique dans le processus décisionnel.
- Le Programme de recherche et de développement énergétiques (PRDE) encourage la mise au point de technologies liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Ces activités nous permettent à la fois de mieux prévoir les effets de nos décisions concernant la gestion des ressources et elles nous aident à envisager des options pour l'avenir.

4 Mise en oeuvre du programme : notre démarche

Suite à l'Examen des programmes et à d'autres initiatives menées à l'échelle du gouvernement, Ressources naturelles Canada a entrepris une réorganisation. Le ministère a réduit sa taille, rationalisé sa structure et concentré son mandat dans des domaines bien précis. Dans le cadre de son nouveau mandat, RNCan a établi neuf objectifs stratégiques qui définissent les résultats attendus à long terme. La poursuite de ces objectifs s'inscrit dans une structure comportant quatre domaines d'activité principaux qui recouvrent l'ensemble des activités de RNCan, soit :

(i) Sciences et technologie :

Nous exécutons des recherches *scientifiques et technologiques* (S-T) de pointe qui assurent le développement et la diffusion des idées, des connaissances et des technologies dont le Canada a besoin pour utiliser ses ressources de façon judicieuse et efficace, réduire ses coûts, protéger l'environnement et aider les Canadiens à créer des produits et services. Les activités de RNCan en sciences et en technologie sont particulièrement importantes pour relever le défi du développement durable. Si nous devons intégrer des considérations économiques, sociales et environnementales dans la prise de décisions concernant les ressources, nous avons besoin d'abord et avant tout de solides connaissances scientifiques.

(ii) Infrastructure de connaissances :

En partenariat avec d'autres organismes gouvernementaux, à la fois fédéraux et provinciaux ou territoriaux, les universités et le secteur privé, nous travaillons à l'élaboration d'une *infrastructure de connaissances* nationale qui permet aux Canadiens de consulter diverses sources d'information et d'avoir facilement accès aux données économiques, environnementales et scientifiques les plus récentes sur les terres et les ressources du Canada. Nos perspectives de croissance économique et sociale sont largement tributaires de la connaissance que nous avons de nos ressources naturelles, sur le continent et en mer. L'infrastructure de connaissances comporte quatre composantes interreliées :

- les sources de connaissance (S-T, analyses statistiques et économiques)
- la valeur ajoutée intellectuelle
- les moyens de diffuser les connaissances
- les liaisons entre les différentes composantes

(iii) Politiques et réglementation :

Nous veillons à ce que *les politiques et la réglementation* fédérales qui régissent, par exemple, l'environnement, le commerce, l'économie, les sciences et la technologie, les affaires autochtones et les terres du Canada augmentent la contribution des ressources naturelles à l'économie canadienne, tout en protégeant l'environnement, la santé et la sécurité des Canadiens.

(iv) Intérêts internationaux :

Nous faisons valoir les *intérêts internationaux* du Canada en collaboration avec des organismes internationaux et d'autres pays, afin que le Canada puisse respecter ses engagements internationaux en matière de ressources naturelles, et que ses produits, ses technologies et ses services aient continuellement accès aux marchés mondiaux.

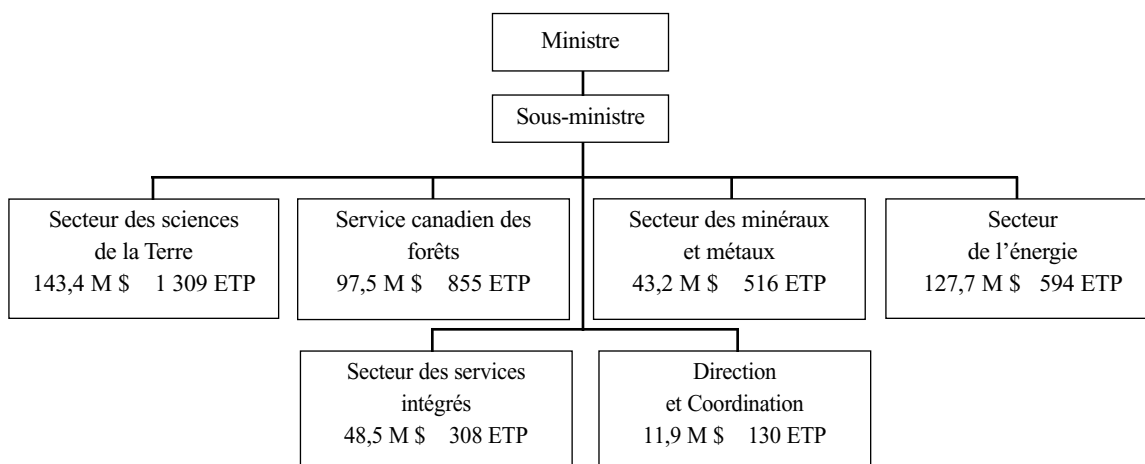
Trois domaines d'activité supplémentaires (gestion et administration ministérielles, Fonds renouvelable de Géomatique Canada, programmes temporisés et programmes spéciaux) ont été définis à des fins administratives et comptables.

La figure 1 présente les objectifs stratégiques et les domaines d'activité utilisés dans les documents internes et externes produits par le ministère (Plan d'activités, Rapport sur le rendement, Rapport sur les plans et les priorités, Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) du ministère). Chaque domaine d'activité couvre un ou plusieurs objectifs stratégiques.

Figure 1 Objectifs stratégiques et domaines d'activité

Objectifs stratégiques	Domaines d'activité
1 Intégrer les facteurs économiques, environnementaux et sociaux dans les décisions concernant les ressources naturelles	<p>Science et technologie</p> <p>1. Réaliser des recherches scientifiques à l'appui de l'aménagement du territoire et de l'exploitation des ressources et favoriser l'essor économique du Canada en misant sur la technologie découlant de ces recherches.</p>
2 Augmenter les possibilités de croissance économique et de création d'emplois sur fond de développement durable dans le secteur des ressources naturelles du Canada	<p>Infrastructure de connaissances</p> <p>2. Accumuler, tenir à jour et diffuser l'information provenant d'une infrastructure nationale de connaissances pour contribuer à la gestion et au développement durable de la masse continentale du Canada, des régions extracôtières et des ressources naturelles.</p>
3 Favoriser l'exploitation et l'utilisation efficaces des ressources et limiter le plus possible les répercussions environnementales	<p>Élaboration de politiques et règlements fédéraux</p> <p>3. Veiller à ce que les politiques et les règlements fédéraux favorisent la contribution des ressources naturelles à l'économie du Canada tout en protégeant l'environnement, la stabilité des collectivités rurales, ainsi que la santé et la sécurité des Canadiens.</p>
4 Aider les Canadiens à respecter les engagements pris auprès de la communauté internationale en matière de lutte contre le changement climatique	<p>Promotion des intérêts internationaux du Canada</p> <p>4. Promouvoir des politiques et des ententes globales dans les domaines du commerce, de l'environnement et des mesures sociales qui épousent les intérêts du Canada en matière de gérance, de produits, de technologie et de services liés aux ressources naturelles.</p>
5 Maintenir et étendre l'accès aux marchés étrangers des produits, des technologies et des services relatifs aux ressources	<p>Gestion et administration ministérielles</p> <p>5. Aider la haute direction et les gestionnaires des domaines d'activité à établir un ordre de priorité, à se fixer et à atteindre des buts, ainsi qu'à administrer efficacement les ressources publiques qui leur sont confiées.</p>
6 Exercer les responsabilités du gouvernement fédéral en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec d'autres parties intéressées	<p>Fonds renouvelable de géomatique Canada</p> <p>6. Favoriser les opérations de génération de recettes par Géomatique Canada, grâce à une autorisation permanente de 8 millions de dollars.</p>
7 Aider les collectivités autochtones à gérer leurs ressources naturelles	<p>Programmes temporisés/spéciaux</p> <p>7. Mettre en oeuvre des programmes temporisés comme le fonds de développement des régions extracôtières, les ententes sur l'exploitation minérale, les ententes de recherche et de développement sur les forêts, qui sont en voie d'élimination; mettre en oeuvre des programmes spéciaux comme ceux des levés de délimitation destinés aux revendications territoriales globales des Autochtones et d'autres programmes spéciaux dont l'échéance est fixée.</p>

5 Organisation de Ressources naturelles Canada et ventilation des ressources, 1997-1998



- **Le Secteur des sciences de la Terre** fournit l'infrastructure et la base de connaissances géoscientifiques et géomatiques servant à appuyer les décisions prises en matière de politique gouvernementale. Il met en outre à la disposition des clients de RNCan un soutien logisitique en ce qui concerne les sciences polaires, l'information, l'expertise et la technologie dont ils ont besoin pour tirer profit des marchés intérieurs et étrangers.
- **Le Service canadien des forêts** fait la promotion du développement durable des forêts canadiennes ainsi que de la compétitivité de ce secteur pour le bien-être des générations actuelles et futures au Canada. Il met en oeuvre son programme de S-T par l'intermédiaire de dix réseaux nationaux de recherche scientifique exploités à partir de cinq centres de recherche et bureaux régionaux.
- **Le Secteur des minéraux et des métaux** fait la promotion du développement durable de l'industrie des ressources en minéraux et en métaux du Canada au moyen de l'intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Il offre des conseils en matière de politique, de S-T et fournit de l'information sur les produits ainsi que des statistiques afin d'appuyer la prise de décisions. Il constitue également la principale source de compétences du gouvernement fédéral en ce qui concerne la réglementation et la technologie des explosifs.
- **Le Secteur de l'énergie** fait la promotion du développement durable et de l'utilisation sûre et efficace des ressources énergétiques par des politiques, des programmes et des travaux de S-T. Il tient compte des répercussions économiques et environnementales potentielles de la production et de l'utilisation de l'énergie au Canada, à l'échelle régionale et internationale. Il fournit en outre des connaissances et des conseils techniques à l'industrie de l'énergie et au gouvernement. Sa base de connaissances aide le gouvernement canadien à formuler des politiques, à appliquer la réglementation, à favoriser la création d'emplois et de richesses et à respecter ses engagements internationaux.
- **Le Secteur des services intégrés** offre des services centraux dans les domaines des finances, de l'administration, de la gestion de l'information et des ressources humaines. Il existe aussi, sous le volet **Direction et Coordination**, une Direction de la planification stratégique et de la coordination, une Direction des communications et une Direction de la vérification et de l'évaluation qui contribuent à améliorer la mesure du rendement et la responsabilisation, et à accroître la compréhension du mandat et des programmes de RNCan parmi les Canadiens, les clients et les employés.

6 Plans concernant les ressources

Les tableaux 2 et 3 présentent les besoins financiers du ministère pour la période 1996-1997 à 1999-2000. Une ventilation plus détaillée des coûts nets pour l'exercice 1997-1998 est fournie au tableau 4.

Tableau 2 : Vue d'ensemble du ministère

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Dépenses prévues brutes en capital	589,6	505,0	502,4	501,7
Moins : recettes à valoir sur le crédit *	0,6	15,6	17,2	17,2
Dépenses prévues	589,0	489,4	485,2	484,5
Moins : recettes à valoir sur le Trésor **	33,1	15,1	15,0	14,9
Plus coût estimatif des services offerts gratuitement par d'autres ministères	31,4	26,5	N/A	N/A
Coûts nets de Ressources naturelles Canada	587,3	500,8	470,2	469,6

* L'autorisation de crédit net a été élargie afin d'inclure tous les éléments du Ministère pendant l'exercice 1996-1997. Par conséquent, il y a une hausse considérable de l'autorisation du crédit net de 1996-1997 à 1997-1998 et pendant les exercices ultérieurs.

** Les tableaux C1 and C2 aux pages 66 et 67 renferment des détails supplémentaires sur les recettes.

Tableau 3 : Dépenses prévues brutes par domaine d'activité pour la période de planification

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997*	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Domaine d'activité				
Science et technologie	244,5	241,8	234,7	235,3
Infrastructure de connaissances	126,7	112,2	107,9	108,7
Élaboration de politiques et règlements fédéraux	61,5	56,5	54,6	54,7
Promotion des intérêts internationaux du Canada	9,1	8,7	8,6	8,6
Programmes temporisés / spéciaux	105,9	41,3	54,2	53,1
Gestion et administration ministérielles	41,4	43,4	42,0	42,2
Fonds renouvelable de Géomatique Canada	0,5	1,1	0,5	(0,9)
Dépenses prévues brutes	589,6	505,0	502,5	501,7

* Les montants de 1996-1997 ont été rajustés afin de refléter les nouveaux domaines d'activité de Ressources naturelles Canada.

Tableau 4: Dépenses prévues par domaine d'activité pour 1997-1998

(en millions de dollars)	Budgetaires						Non-budgétaires prêts et dotations en capital	Dépenses prévues brutes	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses prévues nettes
	ETP	Fonction- nement	Capital	Subventions et contributions	Dépenses brutes votées	Postes législatifs*				
Domaine d'activité										
Science et technologie	1 784	206,9	8,9	26,0	241,8	–	–	241,8	13,0	228,8
Infrastructure de connaissances	954	107,5	3,2	1,5	112,2	–	–	112,2	1,3	110,9
Élaboration de politiques et règlements fédéraux	458	48,8	0,7	4,9	54,4	2,1	–	56,5	1,2	55,3
Promotion des intérêts internationaux du Canada	72	8,5	0,2	–	8,7	–	–	8,7	0,1	8,6
Programmes temporisés / spéciaux	6	3,4	0,4	6,7	10,5	13,6	17,2	41,3	–	41,3
Gestion et administration ministérielles	438	43,3	–	0,1	43,4	–	–	43,4	–	43,4
Fonds renouvelable de Géomatique Canada	–	18,3	–	–	18,3	–	–	18,3	17,2	1,1
Total des dépenses prévues	3 712	436,7	13,4	39,2	489,3	15,7	17,2	522,2	32,8	489,4
Autres recettes et dépenses										
Recettes à valoir sur le Trésor**										15,1
Plus coût estimatif des services offerts gratuitement par d'autres ministères***										26,5
Coûts nets de Ressources										
naturelles Canada	3 712	436,7	13,4	39,2	489,3	15,7	17,2	522,2	32,8	500,8
							11,1			
							14,3			
							0,2			
							0,6			
							0,3			
							26,5			

* Ne comprend pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations versées au ministre au titre des dépenses de fonctionnement ou les postes non budgétaires.

** Les tableaux C1 and C2 aux pages 66 et 67 renferment des détails supplémentaires sur les recettes.

*** Les autres coûts des services offerts gratuitement par d'autres ministères comprennent:

Frais pour cotisations du gouvernement au régime d'assurance des employés	11,1
Frais pour les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	14,3
Frais pour l'administration de la fonction du traitement de la paye fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	0,2
Frais versés au ministère de la Justice	0,6
Frais pour indemnisation des accidents du travail	0,3

Total

26,5

C Plans et priorités par objectif stratégique ministériel

Dans cette partie, on établit, pour chaque objectif stratégique, des liens entre les résultats prévus, y compris les critères de réussite, et les mesures concrètes s’y rapportant, et ce, dans chaque domaine d’activité. Remarque : les domaines d’activité ne contribuent pas de façon égale à tous les objectifs stratégiques. Il est également important de noter que les indicateurs de mesure sont actuellement en évolution.

Objectif stratégique 1 :

Intégrer les facteurs économiques, environnementaux et sociaux dans les décisions concernant les ressources naturelles

Description

Le développement durable appelle une meilleure prise de décisions – des décisions qui intègrent les dimensions économique, environnementale et sociale de la mise en valeur des ressources. Par ses responsabilités en matière de réglementation et ses politiques environnementales et économiques, le gouvernement fédéral peut avoir une incidence considérable sur l’exploitation des ressources.

RNCan collabore avec d’autres ministères pour s’assurer que les politiques, les programmes et les règlements fédéraux, y compris les siens, tiennent compte des valeurs économiques, sociales et environnementales et favorisent le développement durable. RNCan met également au point une technologie pour permettre aux Canadiens de consulter facilement l’information scientifique, économique et sociale récente qui provient d’une gamme de sources.

Stratégie

La stratégie retenue par RNCan pour atteindre cet objectif consiste à :

- favoriser une compréhension des principes et des pratiques du développement durable;
- obtenir un consensus sur les objectifs et les plans dans des domaines précis;
- élaborer des cadres stratégiques qui soutiennent le développement durable;
- évaluer les progrès accomplis en matière de développement durable des ressources naturelles;
- créer une base de connaissances conviviale sur les facteurs économiques, environnementaux et sociaux, qui permettra la prise de décisions éclairées.

Résultats pour l'objectif stratégique 1

- 1.1 Intégration croissante des principes du développement durable dans les politiques concernant les secteurs des ressources naturelles, l'accent étant mis sur la croissance, le développement humain et la cohésion sociale.
- 1.2 Meilleure réponse des responsables aux changements et aux besoins stratégiques, réponse fondée sur une base de connaissances et une expertise appropriées, à RNCAN, dans les secteurs des ressources naturelles.
- 1.3 Reconnaissance accrue, par les intervenants, de la pertinence et de la valeur des projets de RNCAN en sciences et en technologie.

Critères d'évaluation

- Nombre d'études utilisées pour les prises de décisions, le traitement des questions de réglementation et le processus de réglementation.
 - Progrès réalisés par le Canada à l'égard d'une gestion durable des ressources naturelles.
 - Observation et acceptation des règlements, des politiques et des lignes directrices.
 - Adoption et utilisation des évaluations, des analyses, des méthodes de gestion et de l'expertise pertinentes fournies par RNCAN.
 - Sensibilisation accrue des clients et intervenants aux dimensions environnementales et socio-économiques des ressources naturelles du Canada.
 - Pertinence et utilité des critères et indicateurs mis au point pour favoriser le développement durable des ressources naturelles du Canada.
 - Diminution de la consommation de ressources naturelles, réduction des émissions et des déchets.
 - Projets à frais partagés (prouvés) avec des clients.
-

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 1

Domaine d'activité : Sciences et technologie

Au cours de la période de planification :

- 1 Effectuer une évaluation complète des ressources en énergie provenant des hydrates de gaz.
- 2 Préparer des rapports sur le recyclage biogéochimique des métaux.
- 3 Préparer des rapports sur l'impact du changement climatique dans le bassin du fleuve Mackenzie.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 1 (suite)

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances (suite)

1997-1998 :

- 4 Faire rapport sur la mise en application par le gouvernement fédéral des orientations stratégiques en matière de forêts (Stratégie canadienne de la biodiversité).
- 5 Évaluer les effets de l'élévation du niveau de la mer dans l'Est du Canada.
- 6 D'ici 1998-1999, élaborer des stratégies de conservation de la biodiversité et des plans de remise en état écologique pour les espèces végétales forestières rares et menacées ainsi que des lignes directrices pour la conservation de la diversité génétique dans les forêts naturelles et les forêts gérées.
- 7 Établir des critères et des indicateurs de développement durable pour les minéraux et les métaux.
- 8 Préparer des rapports sur les évaluations du gaz naturel pour les régions du Crétacé moyen et des Foothills du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien.
- 9 Préparer des rapports sur la qualité de certains gîtes houillers du Canada et le potentiel en méthane des gisements houillers de certaines ressources de subsurface.

Au cours de la période de planification :

- 10 Élaborer des modèles de l'incidence des changements sur le marché mondial et des politiques forestières (y compris les changements concernant l'utilisation des terres et les réductions dans l'approvisionnement forestier) sur les collectivités canadiennes qui dépendent des forêts.
- 11 Publier le premier rapport canadien sur le dispositif de critères et d'indicateurs (C&I); élaborer des indicateurs sur la diversité biologique, la conservation du sol et des ressources en eau, la capacité de récupération de l'écosystème et les cycles écologiques mondiaux; publier des rapports sur la santé des forêts, le rôle des incendies de forêt, les changements dans l'utilisation des terrains forestiers et la régénération des forêts, ainsi que sur les valeurs socio-économiques et les tendances.
- 12 Présenter au Parlement, chaque année, le rapport «L'état des forêts au Canada» (RNCan – 250 000 \$ en 1997-1998).
- 13 Pendant la période de planification, élaborer une infrastructure canadienne de données à référence spatiale (un réseau électronique national d'information géographique), avec la participation du Comité mixte des organismes intéressés à la géomatique, au moyen de la technologie de GéoExpress et du Web (W3); d'ici l'an 2000, relier les bases de données géographiques fédérales et provinciales en un réseau intégré.
- 14 Améliorer l'évaluation du bilan du rayonnement de surface et de la contribution des aérosols produits par les feux de forêt à l'absorption du rayonnement par l'atmosphère.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 1 (suite)

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances (suite)

Au cours de la période de planification (suite) :

- 15 Utiliser la télédétection pour évaluer les changements saisonniers et annuels dans l'état et la production de la végétation ainsi que pour mesurer l'incidence du changement climatique sur l'environnement.
- 16 Fournir un soutien logistique aux programmes dans l'Arctique, notamment à divers projets de cartographie géologique et d'évaluation des minéraux, et contribuer à une gamme de projets de recherche entrepris par des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que des universités, projets qui ont pour but de définir l'incidence sur l'environnement du développement économique des ressources renouvelables et non renouvelables du Nord.

Domaine d'activité : Élaboration de politiques et règlements fédéraux

1997-1998 :

- 17 Élaborer une stratégie de développement durable dans le domaine de l'énergie afin d'arriver à un large consensus sur les objectifs, les principes et les principaux instruments.
- 18 Établir des indicateurs dans le cadre d'une politique fédérale de développement durable dans le secteur de l'énergie.
- 19 Publier le rapport d'évaluation final de la Stratégie nationale sur les forêts (SNF) du Canada; présenter, dans le cadre de congrès sur les forêts tenus au Canada et à l'étranger, la stratégie qui remplacera la SNF, de concert avec le CCMF et la Coalition de la SNF.
- 20 En collaboration avec d'autres ministères, les associations forestières autochtones et l'industrie canadienne des pâtes et papier :
 - en 1997-1998, élaborer un code de gestion des forêts sur les terres fédérales;
 - d'ici 1999-2000, effectuer des études de l'incidence des mesures de surveillance environnementale sur l'industrie des pâtes et papier et créer un mécanisme national d'évaluation et de certification de la performance environnementale des produits des pâtes et papier.
- 21 Étendre le Réseau des forêts modèles du Canada afin d'y inclure les terres forestières des Premières nations participantes; effectuer des études des aspects socio-économiques des forêts et évaluer les résultats; établir une liaison entre les réseaux de S-T du SCF et le Réseau des forêts modèles du Canada (RNCAN – 10,4 millions de dollars pour la gestion et l'exécution du Programme des forêts modèles du Canada en 1997-1998).

Objectif stratégique 2 :

Augmenter les possibilités de croissance économique et de création d'emplois sur fond de développement durable dans le secteur des ressources naturelles du Canada

Description

L'industrie des ressources naturelles emploie près de 750 000 Canadiens et procure indirectement des emplois à plus d'un million de travailleurs. Dans cette industrie, les travailleurs hautement qualifiés et très bien payés constituent un groupe considérable.

Les entreprises canadiennes d'exploitation des ressources font partie d'une industrie mondiale caractérisée par une vive concurrence. Leur succès dépendra de leur capacité de commercialiser leurs produits et leurs services et d'attirer des investisseurs. La mondialisation accentuera les pressions concurrentielles (investissement et accès aux marchés) jusqu'au-delà de l'an 2000.

Les avantages économiques de l'exploitation des ressources minières, forestières et énergétiques sont particulièrement importants pour les régions rurales du Canada. En effet, le développement économique des régions rurales repose sur les ressources naturelles. Plus de 500 collectivités essentiellement rurales dépendent entièrement ou grandement de l'exploitation des ressources minières, forestières et énergétiques. Une part importante des activités de RNCan vise directement ou indirectement les collectivités rurales en favorisant l'investissement de sommes plus considérables dans la mise en valeur des ressources et en procurant une certaine stabilité aux collectivités qui dépendent des industries primaires.

Stratégie

La stratégie retenue par RNCan pour atteindre cet objectif consiste à :

- élaborer des cadres réglementaires et des plans d'action qui favorisent la compétitivité et attirent les investissements dans les industries d'exploitation des ressources naturelles;
- contribuer, en collaboration avec le ministère des Finances, à la création d'un régime fiscal efficace pour les ressources naturelles canadiennes;
- accroître les possibilités de développement économique pour les régions rurales du Canada;
- faire appel aux activités de S-T pour augmenter la productivité au sein de l'industrie des ressources naturelles et pour créer des produits et des procédés;
- concourir à la mise au point de technologies vertes;
- fournir les connaissances et l'information nécessaires pour favoriser la mise en valeur des ressources.

Résultats pour l'objectif stratégique 2

- 2.1 Compétitivité accrue, sur les marchés mondiaux, des entreprises canadiennes oeuvrant dans les secteurs des ressources naturelles, grâce à un cadre réglementaire, un régime fiscal et des politiques favorisant la concurrence.
- 2.2 Meilleur accès aux marchés d'exportation pour les produits, les technologies et les services canadiens du secteur des ressources naturelles.
- 2.3 Meilleur climat d'investissement pour le secteur des ressources naturelles au Canada.
- 2.4 Reconnaissance accrue de la part de la collectivité internationale que le secteur canadien des ressources naturelles intègre les principes du développement durable à ses produits, à ses technologies et à ses services.
- 2.5 Contribution accrue du secteur des ressources naturelles à la croissance, parallèlement à une amélioration de la qualité de vie et de l'intégrité de l'environnement.
- 2.6 Reconnaissance accrue, par les décideurs, que les industries des ressources naturelles font partie de l'économie fondée sur les connaissances.
- 2.7 Progrès en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de RNCan grâce à la gestion et à l'utilisation de l'information.

Critères d'évaluation

- Augmentation des exportations, des économies, des emplois directs et indirects, particulièrement du nombre d'emplois spécialisés créés ou conservés.
 - Transfert au secteur privé et aux autres partenaires des produits, des technologies et des services.
 - Augmentation des ventes de brevets et de l'octroi de licences pour la propriété intellectuelle.
 - Amélioration de la qualité, de la productivité et de l'efficacité des technologies, des procédés et des produits.
 - Accroissement de la demande de nos produits d'information.
 - Augmentation du nombre de partenariats.
 - Augmentation des activités de prospection et ouverture de nouvelles zones d'exploitation des ressources.
 - Réduction des délais dans les processus d'autorisation.
 - Augmentation des investissements dans le secteur des ressources naturelles.
-

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 2

Domaine d'activité : Sciences et technologie

1997-1998 :

- 1 Rédiger des rapports sur l'origine, l'emplacement et l'évolution des gisements de minerai d'or, de cuivre porphyrique, de nickel-cuivre-platine, de cuivre-plomb-zinc, de diamants, de métaux rares et d'uranium afin de mieux cibler l'exploration minérale et de promouvoir l'exploitation de nouvelles mines et de celles qui existent déjà.
- 2 Mettre au point des procédés et des solutions chimiques pour la production d'acier de haut rendement (RNCAN – 300 000 \$ en 1997-1998).
- 3 Réaliser quinze (15) évaluations de fonderie avec le Laboratoire de fonderie mobile et émettre des recommandations en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité des fonderies (RNCAN – 255 000 \$ en 1997-1998).
- 4 Mettre au point des technologies initiales pour améliorer la récupération de métaux précieux dans les raffineries de métaux communs (recouvrement des coûts : 50 000 \$)
- 5 Élaborer une stratégie nationale de coopération en vue du transfert de technologie dans les domaines de la biotechnologie des arbres et de la génétique de pointe, afin d'accroître la productivité commerciale des forêts.

Au cours de la période de planification :

- 6 Mettre au point des technologies pour réduire les coûts de production de pétroles bruts synthétiques à partir de pétroles lourds et de sables bitumineux, et pour réduire l'incidence environnementale de cette production (RNCAN – 3,8 millions de dollars en 1997-1998; l'Alberta – 2,1 millions de dollars; contribution de l'industrie – 1,2 million de dollars.).
- 7 Mettre au point des technologies pour réduire les coûts et les effets sur l'environnement de la production de pétrole lourd et de bitume sec au moyen de procédés de production à ciel ouvert et in situ (RNCAN – 3,0 millions de dollars en 1997-1998; contribution extérieure de 1,7 million de dollars).
- 8 Mettre au point des technologies et des techniques pour l'exploitation des ressources en pétrole et en gaz des régions pionnières.
- 9 Mettre au point, chaque année, trois (3) technologies de télédétection et les transférer à l'industrie.
- 10 Entreprendre deux projets à recouvrement de coûts portant sur l'utilisation du procédé de flottation amélioré de CANMET pour la séparation du cuivre et du zinc (recouvrement des coûts : 150 000 \$).
- 11 Fabriquer des prototypes pour une vaste gamme de secteurs industriels, tels l'optique, l'électronique, les communications, l'environnement, la médecine, l'aérospatiale, l'automobile et les marchés des produits de consommation.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 2 (suite)

Domaine d'activité : Sciences et technologie (suite)

Au cours de la période de planification (suite) :

- 12 Mettre au point des technologies de mécanisation et d'automatisation des mines afin de réduire au minimum les coûts d'exploitation et l'intervention d'opérateurs dans les mines susceptibles de présenter un danger.
- 13 D'ici 1999-2000, établir des partenariats avec le secteur privé en vue de produire des graines et des semis génétiquement améliorés pour les programmes commerciaux de reboisement.
- 14 D'ici l'an 2000, terminer les recherches portant sur le potentiel de terrains canadiens susceptibles de renfermer d'importants gisements de minéraux particuliers.

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances

- 15 Préparer des cartes et des rapports sur la géologie du substratum rocheux de la partie sud de l'île de Baffin, du Manitoba et de l'Ungava (1997-1998); le district de Keewatin, le Labrador et la partie nord-ouest de l'Ontario (1998-2000) afin de fournir des renseignements de base pour la prospection minérale dans les régions pionnières.
- 16 Compiler des données géoscientifiques détaillées (bases de données numériques) pour la partie sud-ouest de la C.-B., le sud du Québec, le Labrador et certaines parties du Canada atlantique (1997-1998), ainsi que le territoire du Yukon (1999-2000), comme base pour les évaluations des ressources minérales de la région.
- 17 Préparer des cartes et des rapports sur les paramètres magnétiques et gravimétriques au nord de la C.-B. ainsi que dans les régions adjacentes du sud des T.N.-O. et du Yukon (1997-1998), au sud de la Saskatchewan et au centre de l'Alberta (1998-1999), sur l'île de Victoria et dans les T.N.-O. (1999-2000), afin de compléter les renseignements géologiques utilisés à des fins de prospection minérale.
- 18 D'ici 1999, établir des normes nationales pour la compilation et la diffusion de données géoscientifiques sous forme numérique, en collaboration avec des organismes géoscientifiques.
- 19 D'ici 1999-2000, élaborer un cadre de modélisation du secteur forestier intégrant les valeurs sociales et économiques afin d'analyser les facteurs socio-économiques et autres qui influent sur les produits forestiers du Canada et de l'Amérique du Nord.

Au cours de la période de planification :

- 20 Préparer des rapports et des cartes à partir des étapes successives des transects géophysiques du programme Lithoprobe (du Grand lac des Esclaves à la côte du Pacifique – SNORCLE – et sous la partie nord-ouest de l'Ontario (province occidentale du Supérieur), afin de déterminer la structure lithosphérique profonde et ses propriétés physiques.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 2 (suite)

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances (suite)

Au cours de la période de planification (suite) :

- 21 Préparer des cartes et des rapports concernant les études géochimiques régionales des lacs, des cours d'eau et de la végétation afin de faciliter l'exploration minière dans les régions ciblées.
- 22 Mettre à jour les évaluations de l'approvisionnement en bois d'oeuvre du Canada et publier, chaque année, l'Abrégé de statistiques forestières canadiennes; tous les deux ans, le rapport Recueil de statistiques forestières; tous les deux ans, un rapport sur l'activité sylvicole et la récolte de bois d'oeuvre sur les terres fédérales (RNCan – 562 000 \$ en 1997-1998 pour la gestion de la Base de données nationale sur les forêts et la production de rapports).

Domaine d'activité : Élaboration de politiques et règlements fédéraux

1997-1998 :

- 23 Définir la position du Ministère en ce qui concerne les recommandations du Comité technique des Finances sur l'impôt des sociétés au sujet de la réforme fiscale.
- 24 Présenter aux Finances la position du Ministère en ce qui concerne les changements à la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui portent sur la déduction pour amortissement accéléré.
- 25 Coordonner la réponse du gouvernement au rapport final du Comité permanent des ressources naturelles portant sur la rationalisation de la réglementation environnementale en matière d'exploitation minière.
- 26 Faire rapport au Cabinet aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Mines sur les progrès réalisés quant à la réforme de la réglementation.

1998-1999 :

- 27 Réaliser une étude comparative détaillée des régimes fiscaux applicables dans les principales régions, établies et nouvelles, de production des minéraux.
- 28 Préparer des rapports pour documenter les règles en vigueur ainsi que l'évolution historique du régime fiscal canadien dans le domaine de l'exploration minière et minière.
- 29 Mettre en oeuvre la réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Groupe de travail national sur les stratégies concernant les sables bitumineux.
- 30 Préparer les certifications (ressources minérales) requises par l'industrie minière pour obtenir des avantages en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi sur la taxe d'accise* et répondre aux demandes précises formulées par les représentants des ministères du Revenu, de la Justice et des Finances, des provinces et des territoires, de l'industrie minière ainsi que des particuliers sur l'interprétation technique des parties des lois portant sur l'exploitation minière.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 2 (suite)

Domaine d'activité : Élaboration de politiques et règlements fédéraux (suite)

Au cours de la période de planification :

- 31 Rédiger un exposé de principe sur la réglementation de l'électricité.
- 32 D'ici l'an 2000, régler les cas en suspens relevant du programme de stimulation de l'exploration minière au Canada et du Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Domaine d'activité : Promotion des intérêts internationaux du Canada

Au cours de la période de planification :

- 33 Faire la promotion à l'échelle internationale des compétences du Canada dans le domaine de la géomatique et des sciences de la Terre; signature de partenariats et lancement de projets communs afin d'accroître les exportations canadiennes.
- 34 Intégrer une section sur la géomatique dans la Stratégie canadienne pour le commerce international afin de faciliter l'élaboration de projets communs et la signature de partenariats avec l'industrie canadienne.
- 35 Organiser environ 25 séminaires sur les investissements dans les principaux centres financiers et miniers étrangers.

Objectif stratégique 3 :

Favoriser l'exploitation et l'utilisation efficaces des ressources et limiter le plus possible les répercussions environnementales

Description

On peut faire progresser l'application des principes du développement durable à l'aide de politiques, de programmes et de technologies qui devraient favoriser une exploitation, un traitement et une utilisation efficaces des ressources, la réutilisation et le recyclage ainsi que la découverte de solutions de rechange écologiques. Il nous faut trouver et promouvoir des processus, des pratiques, des matériaux, des sources d'énergie et des produits nouveaux qui polluent moins, qui donnent moins de déchets et qui mettent moins en péril la santé ou l'environnement.

En réduisant les coûts, en créant des possibilités de commercialisation de technologies, de produits et de services verts et en contribuant à la création de nouveaux emplois, ces mesures peuvent non seulement réduire les risques pour l'environnement et conserver les ressources, mais encore avoir de véritables retombées économiques.

Stratégie

La stratégie retenue par RNCan pour atteindre cet objectif consiste à se doter de politiques, de programmes, de règlements et de technologies :

- qui augmenteront l'utilisation efficace et le recyclage des ressources;
- qui réduiront le plus possible les répercussions de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources sur l'environnement;
- qui mettront en valeur les sources d'énergie renouvelables et qui en feront la promotion.

Résultats pour l'objectif stratégique 3

- 3.1 Intégration croissante des principes du développement durable dans les politiques concernant les secteurs des ressources naturelles, l'accent étant mis sur la croissance, le développement humain et la cohésion sociale.
- 3.2 Meilleure réponse des responsables aux changements et aux besoins stratégiques, réponse fondée sur une base de connaissances et une expertise appropriées, à RNCan, dans les secteurs des ressources naturelles.
- 3.3 Contribution accrue du secteur des ressources naturelles à la croissance économique, parallèlement à une amélioration de la qualité de vie et de l'intégrité de l'environnement.
- 3.4 Progrès en vue de l'atténuation ou de l'élimination du risque pour l'environnement et la santé humaine grâce à des analyses fondées sur des principes scientifiques de pointe.
- 3.5 Progrès en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de RNCan grâce à la gestion et à l'utilisation de l'information.
- 3.6 Reconnaissance accrue de la part de la communauté internationale que le secteur canadien des ressources naturelles intègre les principes du développement durable à ses produits, à ses technologies et à ses services.

Critères d'évaluation

- Réduction des impacts sur la santé et la sécurité de l'environnement attribuables à la transformation et à l'utilisation des ressources naturelles.
 - Utilisation plus efficace des ressources naturelles.
 - Réduction des déchets associés à l'exploitation des ressources naturelles.
 - Amélioration de la qualité, de la productivité et de l'efficacité des technologies, des procédés et des produits.
 - Transfert au secteur privé et aux autres partenaires des produits, des technologies et des services.
 - Sensibilisation accrue aux dimensions environnementales et socio-économiques des ressources naturelles au Canada.
 - Claims jalonnés; accroissement des recettes.
-

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 3

Domaine d'activité : Sciences et technologie

1997-1998 :

- 1 Réduction additionnelle de 5 p. 100 (qui s'ajoute aux 10 p. 100 déjà annoncés) de la responsabilité financière prévue en cas de fermeture de mines (entre 2 et 5 milliards de dollars). Entreprendre un nouveau programme, dans la suite du NEDEM, afin de poursuivre les études sur le terrain et de fournir des données sur la réduction du drainage minier acide.
- 2 Utiliser le rapport sur les méthodes, économiquement et techniquement acceptables, de surveillance des eaux et des sédiments afin de déterminer les effets biologiques et non biologiques des effluents miniers sur les lacs, les rivières et les cours d'eau du Canada.
- 3 Publier les résultats de l'étude menée dans le cadre de l'Expérience canadienne sur la décomposition interstationnelle (ECDI), concernant la décomposition et les cycles nutritifs dans les écosystèmes forestiers.
- 4 Résumer les travaux sur les rôles des ennemis naturels dans la dynamique des populations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette; développer des virus d'insectes à fonction définie qui pourraient permettre de lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
- 5 Élaborer des protocoles en vue d'évaluer l'incidence éventuelle des pesticides biologiques et microbiens sur l'environnement.
- 6 Établir un programme de recherche national visant les principales questions associées aux effets environnementaux de l'utilisation des arbres issus du génie génétique.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 3 (suite)

Domaine d'activité : Sciences et technologie (suite)

1998-1999 :

- 7 Terminer le projet d'acquisition de données au moyen de levés géophysiques aériens dans le district minier de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, afin de stimuler l'exploration.
- 8 Signer des protocoles pour les techniques de surveillance biologique, de surveillance des eaux et des sédiments ainsi que pour les tests de toxicité actuellement disponibles. Au terme du programme d'évaluation des techniques de mesure d'impact en milieu aquatique, en mars 1998, les sommes investies dans le programme s'élèveront à 3,4 millions de dollars (ressources du programme pour 1997-1998 : 900 000 \$ de RNCan et 300 000 \$ de l'industrie).

D'ici 1999-2000 :

- 9 Concevoir des modèles de succession forestière fondés sur l'écozone afin de prévoir les changements qui surviendront dans la végétation et les écosystèmes forestiers à la suite des incendies, des infestations de ravageurs et des coupes. Mise au point de modèles des effets de diverses intensités des feux de forêt sur les objectifs de gestion durable des forêts.
- 10 Élaborer des méthodes pour la production et la diffusion au Canada d'ennemis naturels comme les insectes parasites, les prédateurs et les nématodes pour la lutte contre les ravageurs exotiques introduits au Canada et certains ravageurs indigènes. Mettre au point des technologies commercialisables pour la production de masse de plusieurs agents de lutte biologiques.
- 11 1999-2000 : solutions pour lutter contre les émissions des fonderies de cuivre et de zinc telles que définies dans la liste des substances d'intérêt prioritaire (PSL-2).
- 12 D'ici l'an 2000, rédiger les rapports finals du projet EXTECH II (Programme des technologies d'exploration) concernant le district minier de Bathurst.
- 13 De 1997-1998 à 1998-1999, concevoir des techniques améliorées de navigation aérienne et de pulvérisation qui seront utilisées par les organismes canadiens responsables des forêts pour mieux définir les cibles, réduire les quantités de pesticide et améliorer la sécurité de l'environnement.

Au cours de la période de planification :

- 14 Trouver de nouveaux agents microbiens comme solutions de rechange écologiques aux pesticides chimiques utilisés en foresterie et accroître l'efficacité des produits biologiques qui existent déjà, comme le *Bacillus thuringiensis* (B.t.).
- 15 Mettre au point des technologies pour améliorer l'efficacité des procédés industriels et réduire les émissions d'oxydes d'azote, d'oxydes de soufre et de particules produites par la combustion. (RNCan – 3,3 millions de dollars en 1997-1998).
- 16 Technologies mises au point dans le cadre du Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie, pour des produits, des procédés et des systèmes nouveaux ou améliorés qui augmentent l'efficacité énergétique. (RNCan – 4,8 millions de dollars en 1997-1998).

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 3 (suite)

Domaine d'activité : Sciences et technologie (suite)

1997-2000 (suite) :

- 17 Technologies d'amélioration, de transfert et de stockage de la chaleur afin d'améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie. (RNCan – 2,3 millions de dollars en 1997-1998).
- 18 Technologies pour améliorer l'efficacité énergétique, la productivité et la performance environnementale des procédés d'aciérage (RNCan – 1,5 million de dollars en 1997-1998).
- 19 Technologies visant l'efficacité énergétique des travaux agricoles et de la transformation des aliments ainsi que la durabilité des activités piscicoles. (PRDE – 1,7 million de dollars; autres ministères – 2,0 millions de dollars; autres – 1,7 million de dollars).

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances

- 20 En 1997-1998, établir une série de sites expérimentaux permanents dans toutes les écozones canadiennes ayant une activité forestière industrielle importante. Terminer les études sur le terrain concernant les pratiques autres que la coupe à blanc pour trois importantes écozones forestières.
- 21 D'ici 1998-1999, réaliser une synthèse nationale des connaissances acquises sur les interactions entre les pratiques forestières et la conservation des sols et des ressources en eau.
- 22 De 1997-1998 à 1999-2000, élaborer de nouvelles techniques et lignes directrices d'exploitation forestière afin de minimiser les effets négatifs sur la productivité du site, la faune, la fertilité du sol, la biodiversité et les systèmes aquatiques.

Domaine d'activité : Élaboration de politiques et règlements fédéraux

1997-1998 :

- 23 Adoption de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.
- 24 Examen de la *Loi sur la responsabilité nucléaire* et consultations pertinentes.
- 25 Cadre stratégique fédéral pour la gestion des déchets radioactifs.
- 26 Définition de la position du Ministère concernant la réglementation des déchets en vue des négociations avec le Conseil canadien des ministres de l'Environnement.
- 27 Appliquer un programme volontaire de recyclage des piles rechargeables au cadmium-nickel au Canada.
- 28 Entente avec la Saskatchewan sur la réglementation de l'extraction de l'uranium

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 3 (suite)

Domaine d'activité : Élaboration de Politiques et règlements fédéraux (suite)

Au cours de la période de planification

- 29 Élaborer une position ministérielle sur la santé des forêts et la pollution atmosphérique dans le but de pouvoir l'utiliser dans les rapports bisannuels à la Commission mixte internationale en vertu de l'Accord canado-américain sur la qualité de l'air.
- 30 Créer des comités fédéraux/provinciaux pour l'évaluation environnementale des projets énergétiques au large des côtes.

Domaine d'activité : Promotion des intérêts internationaux du Canada

- 31 En 1997-1998, mise en oeuvre du programme canadien d'échange Arctique-Antarctique en collaboration avec les responsables du programme canadien de recherche dans l'Antarctique.
- 32 En 1998-2000, dans le cadre du programme canadien d'échange Arctique- Antarctique, terminer des projets d'échanges scientifiques concernant les deux pôles entre les chercheurs qui travaillent dans l'Antarctique et des chercheurs canadiens dans l'Arctique.

Objectif stratégique 4 :

Aider les Canadiens à respecter les engagements pris auprès de la communauté internationale en matière de lutte contre le changement climatique

Description

Pour RNCAN, le changement climatique est un phénomène important. On estime que 87 p. 100 des gaz à effet de serre émis par le Canada découlent de la production et de l'utilisation de l'énergie. Les forêts jouent un rôle primordial d'agent de stabilisation du climat, en retirant des atomes de carbone de l'air et en les stockant dans la végétation et le sol.

À l'instar de 150 autres pays, le Canada a signé la convention internationale sur le changement climatique. Le Canada et les autres pays développés s'engagent à s'efforcer de stabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre (comme le gaz carbonique) aux concentrations de 1990 d'ici à l'an 2000. D'après les dernières mesures, il semblerait que les émissions du Canada en l'an 2000 dépasseront d'environ 13 p. 100 le seuil prévu de 1990.

Le Canada doit collaborer avec d'autres pays pour trouver des solutions internationales et coordonnées aux problèmes posés par le changement climatique. Des négociations visent actuellement à modifier la convention pour qu'elle comporte peut-être des engagements qui iront au-delà de l'an 2000.

Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales, le secteur privé, les groupes écologistes et le grand public doivent coopérer. C'est aux ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Énergie et de l'Environnement que revient la tâche de coordonner les mesures de lutte. En s'appuyant sur un partenariat, le Canada a élaboré le Programme d'action national concernant les changements climatiques du Canada qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Stratégie

En partenariat avec Environnement Canada, la stratégie retenue par RNCAN pour atteindre cet objectif consiste à :

- surveiller les progrès;
- encourager les gens et les entreprises à prendre des mesures;
- effectuer de la recherche pour mieux comprendre le phénomène du changement climatique et ses éventuelles répercussions et préparer des scénarios d'atténuation rentables;
- mettre au point des techniques de réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- arriver à un consensus international sur les modes de collaboration et d'action.

Résultats pour l'objectif stratégique 4

- 4.1 Reconnaissance accrue de la part de la communauté internationale que le secteur canadien des ressources naturelles intègre les principes du développement durable à ses produits, à ses technologies et à ses services.
- 4.2 Meilleure réponse des responsables aux changements et aux besoins stratégiques, réponse fondée sur une base de connaissances et l'expertise appropriées, à RNCan, dans les secteurs des ressources naturelles.
- 4.3 Reconnaissance accrue, de la part des partenaires de RNCan et(ou) des intervenants, des préoccupations économiques, environnementales et sociales du Ministère en ce qui concerne la prise en compte des principes du développement durable dans les processus décisionnels.
- 4.4 Reconnaissance accrue, dans le public, de la contribution du secteur des ressources naturelles à son bien-être.
- 4.5 Progrès en vue de l'atténuation ou de l'élimination du risque pour l'environnement et la santé humaine, grâce à des analyses fondées sur des principes scientifiques de pointe.
- 4.6 Protection accrue des intérêts du secteur canadien des ressources naturelles dans les ententes environnementales internationales grâce à une gestion efficace.
- 4.7 Progrès en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de RNCan, grâce à la gestion et à l'utilisation de l'information.

Critères d'évaluation

- Réduction des impacts sur la santé et la sécurité de l'environnement liés à la transformation et à l'utilisation des ressources naturelles.
 - Utilisation plus efficace des ressources naturelles.
 - Acceptation et utilisation des évaluations, des analyses, des pratiques de gestion et de l'expertise fournies.
-

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 4

Domaine d'activité : Sciences et technologie

1997-2000 :

- 1 D'ici 1998-1999, produire les premières prévisions de l'impact du changement climatique sur les feux de forêt au Canada.
- 2 Mettre au point des technologies de systèmes de chauffage urbains rentables, réaliser des études de faisabilité et installer ces systèmes (RNCan – 1,4 million de dollars en 1997-1998).

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 4 (suite)

Domaine d'activité : Sciences et technologie (suite)

1997-2000 (suite) :

- 3 Mettre au point des technologies pour améliorer la compétitivité des options éconergétiques pour les bâtiments (RNCan – 2,6 millions de dollars en 1997-1998).
- 4 Mettre au point des technologies pour améliorer les applications de la biomasse et le rendement environnemental des systèmes de conversion de la biomasse (RNCan – 3,6 millions de dollars en 1997-1998).
- 5 Mettre au point des technologies pour utiliser l'énergie photovoltaïque, les mini-centrales hydroélectriques, l'énergie éolienne, l'énergie solaire active ainsi que l'hydrogène, dans des applications ici et à l'étranger (RNCan – 5,3 millions de dollars en 1997-1998).
- 6 Mettre au point des technologies et des techniques pour optimiser la gestion des déchets, en vue d'augmenter l'efficacité énergétique, l'amélioration des procédés d'incinération, de séparation et de traitement des gaz d'enfouissement (PRDE – 300 000 \$; autres partenaires – 100 000 \$).
- 7 Mettre au point des technologies pour utiliser des carburants de remplacement comme le gaz naturel, le propane, les alcools carburants, l'hydrogène et l'électricité, et prévoir l'infrastructure nécessaire (PRDE – 3,1 millions de dollars; RNCan, services votés – 1,8 million de dollars; autres ministères – 250 000 \$; autres partenaires – 3,9 millions de dollars).
- 8 Prévoir des technologies de stockage des carburants et des technologies faisant appel aux moteurs fonctionnant avec des carburants de remplacement.
- 9 Rédiger des rapports sur les recherches menées pour mieux comprendre les effets des carburants de remplacement et de leurs émissions sur la qualité de l'air en milieu urbain et sur la santé humaine et établir de nouvelles normes en conséquence.
- 10 Améliorer le rendement des véhicules et leur performance environnementale grâce à l'utilisation de matériaux légers et de technologies permettant d'éliminer les émissions.
- 11 Mettre au point des technologies et des techniques pour assurer la sécurité de la flotte maritime et améliorer l'efficacité énergétique des systèmes de navigation et de propulsion des navires (PRDE – 2,9 millions de dollars; RNCan, services votés – 4,8 millions de dollars; autres ministères – 4,8 millions de dollars; autres partenaires – 800 000 \$).
- 12 Mettre au point des technologies pour réduire et capter les émissions de dioxyde de carbone découlant des procédés industriels.
- 13 Établir des méthodologies et des instruments pour mesurer et évaluer les émissions de gaz à effet de serre ainsi que leur rôle dans les cycles naturels et le stockage (PRDE – 1,6 million de dollars, autres ministères – 2,3 millions de dollars; autres partenaires – 700 000 \$).
- 14 Concevoir des techniques permettant de comprendre les données historiques afin de pouvoir détecter, aujourd'hui, et prévoir les changements climatiques affectant la couverture terrestre, l'eau, le biote et l'atmosphère (PRDE – 1,0 million de dollars; autres ministères – 2,5 millions de dollars; autres partenaires – 1,3 million de dollars).

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 4 (suite)

Domaine d'activité : Sciences et technologie (suite)

1997-2000 (suite) :

- 15 Mettre au point des technologies pour capter les gaz à effet de serre (après leur formation) et les éliminer.
- 16 Étudier les effets possibles du changement climatique sur le secteur canadien de l'énergie et identifier les stratégies d'adaptation pertinentes (PRDE – 900 000 \$; autres ministères – 1,0 million de dollars; autres partenaires – 300 000 \$).

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances

1997-1998 :

- 17 Élaborer un modèle de bilan du carbone pour les forêts canadiennes qui tient compte des répercussions du changement climatique sur le stockage et l'émission de carbone. Terminer les analyses de l'écosystème forestier et les études climatiques entreprises dans le cadre de l'Étude de l'atmosphère et des écosystèmes boréaux (BOREAS).
- 18 En 1997-1998, préparer un rapport sur les tendances en matière d'efficacité énergétique au Canada et effectuer une Enquête sur la consommation d'énergie des ménages, dans le cadre de la Base de données nationale sur la consommation d'énergie (RNCAN – le budget de la base de données s'élève à 1,8 million de dollars en 1997-1998).
- 19 Au cours de la période de planification, dans le cadre du projet BOREAS, analyser les données et les rapports des chercheurs afin de prévoir la relation qui existe entre le changement climatique et la forêt boréale; publier les conclusions sur le W3.

Domaine d'activité : Élaboration de politiques et règlements fédéraux

1997-1998 :

- 20 Réaliser la synthèse des répercussions du changement climatique sur les forêts canadiennes. Cette synthèse sera incluse dans le troisième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.
- 21 Mettre en place le Programme Défi-climat (mesures volontaires et registre), à titre de corporation à but non lucratif, qui vise une plus grande collaboration entre les secteurs public et privé et une plus grande responsabilisation.
- 22 Élaborer une stratégie en matière d'énergies renouvelables pour favoriser la mise au point et l'utilisation de ressources renouvelables nouvelles et prometteuses.
- 23 Définir le rôle des réacteurs CANDU pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 4 (suite)

Domaine d'activité : Élaboration de politiques et règlements fédéraux (suite)

1997-1998 (suite) :

- 24 Modifier le règlement pris en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique* pour améliorer le rendement énergétique de l'équipement (RNCan – 2,0 millions de dollars en 1997-1998).
- 25 Élaborer un programme d'amélioration éconergie qui pourrait être utilisé par les municipalités, afin de reproduire l'Initiative des bâtiments fédéraux.

1997-2000 :

- 26 En 1997-1999, élaborer et mettre en vigueur un Code national en matière d'énergie pour les bâtiments
- 27 Établir un Système d'évaluation de l'efficacité énergétique des résidences canadiennes qui offrirait aux constructeurs, rénovateurs, acheteurs et vendeurs de maisons un outil pour évaluer le rendement énergétique d'une maison.
- 28 Fournir aux clients industriels des rapports de référence comparant leur efficacité énergétique aux moyennes nationales et internationales.
- 29 Améliorer l'efficacité énergétique des immeubles fédéraux grâce à l'Initiative des bâtiments fédéraux et apporter des améliorations dans les secteurs commercial, institutionnel et municipal, grâce au Programme des innovateurs énergétiques.
- 30 Élaborer un module sur l'efficacité énergétique afin d'éduquer les plus de 3 000 étudiants qui s'inscrivent à des cours de conduite automobile chaque année.
- 31 Lancer un nouveau projet d'étiquetage afin de fournir aux consommateurs des renseignements sur la consommation en carburant des véhicules

Domaine d'activité : Promotion des intérêts internationaux du Canada

- 32 Déterminer la position de négociation du Canada sur la scène internationale, élaborer une stratégie de transition et préparer des énoncés de principe à long terme sur le changement climatique.
- 33 Élaborer un programme pour la mise en oeuvre conjointe des initiatives liées au changement climatique dans d'autres pays, en vertu de l'Initiative canadienne de mise en oeuvre commune.

Objectif stratégique 5 :

Maintenir et étendre l'accès aux marchés étrangers des produits, des technologies et des services relatifs aux ressources

Description

Au Canada, les industries fondées sur les ressources naturelles sont nettement axées sur l'exportation, de sorte que l'accès aux marchés étrangers revêt pour elles une importance capitale. Elles ont bénéficié, jusqu'à maintenant, de la libéralisation des échanges avec plusieurs partenaires commerciaux du Canada. Le maintien des ententes et des règles commerciales internationales contribuera à préserver cet accès aux marchés.

Sur les marchés internationaux, les consommateurs exigent l'assurance que les produits qu'ils achètent ne constituent pas une menace pour la qualité de l'environnement. Par son action auprès des organismes internationaux, notamment les organisations qui s'intéressent à des produits particuliers, RNCan voit à ce que le commerce des produits à base de ressources naturelles ne soit pas limité indûment par des facteurs d'ordre environnemental. Son expertise aide à évaluer le bien-fondé scientifique des restrictions commerciales proposées ou permet de concevoir d'autres solutions qui seraient acceptables pour nos partenaires commerciaux.

En collaboration avec l'industrie et les gouvernements provinciaux et territoriaux, RNCan s'applique à démontrer que la mise en valeur et la gestion de nos ressources naturelles s'appuient sur les principes du développement durable.

Stratégie

La stratégie retenue par RNCan pour atteindre cet objectif consiste à :

- adhérer à un système commercial bien réglementé;
- produire l'expertise et l'information qui permettront d'élaborer des règles commerciales justifiées sur le plan scientifique;
- établir des normes et des critères acceptés à l'échelle internationale pour que les produits et les services respectent les principes du développement durable;
- stimuler l'exportation des produits, des services et des technologies à base de ressources naturelles du Canada au moyen de la stratégie canadienne pour le commerce international et en collaboration avec l'industrie.

Résultats pour l'objectif stratégique 5

- 5.1 Compétitivité accrue, sur les marchés mondiaux, des entreprises canadiennes oeuvrant dans les secteurs des ressources naturelles, grâce à un cadre réglementaire, un régime fiscal et des politiques favorisant la concurrence.
- 5.2 Meilleur accès aux marchés d'exportation pour les produits, les technologies et les services canadiens du secteur des ressources naturelles.
- 5.3 Reconnaissance accrue, de la part de la communauté internationale, que le secteur canadien des ressources naturelles intègre les principes du développement durable à ses produits, à ses technologies et à ses services.
- 5.4 Meilleure réponse des responsables aux changements et aux besoins stratégiques, réponse fondée sur une base de connaissances et sur l'expertise appropriées à RNCAN, dans les secteurs des ressources naturelles.
- 5.5 Protection accrue des intérêts du secteur des ressources naturelles du Canada dans les ententes environnementales internationales, grâce à une gestion efficace.
- 5.6 Progrès en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de RNCAN, grâce à la gestion et à l'utilisation de l'information.

Critères d'évaluation

- Augmentation des exportations, des économies, des emplois directs et indirects, particulièrement du nombre d'emplois spécialisés créés ou conservés.
 - Transfert au secteur privé et aux autres partenaires des produits, des technologies et des services.
 - Augmentation du nombre de partenariats.
 - Observation et acceptation des règlements, des politiques et des lignes directrices.
 - Résolution à la satisfaction des intéressés des différends commerciaux (p. ex. le différend commercial avec les États-Unis au sujet du bois d'oeuvre);
 - Augmentation du nombre d'accords internationaux touchant le commerce et la coopération, nombre de normes et de règlements harmonisés.
 - Accroissement de la demande pour nos produits d'information.
-

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 5

Domaine d'activité : Sciences et technologie

1997-1998 :

- 1 Réaliser le projet Canada-Bésil pour le développement durable dans le secteur des minéraux (formation technique, conférence, accréditation ISO 9000, atelier) (recouvrement des coûts : 164 000 \$).
- 2 Réaliser le projet Canada-Argentine de transfert technologique dans le secteur des minéraux (formation technique et en gestion, formation en étude des conditions de base, visite en Argentine pour démontrer les techniques et les projets du Canada) (recouvrement des coûts : 232 000 \$).

1998-1999 :

- 3 Réaliser le projet Canada-Argentine pour le transfert de la technologie dans le secteur des minéraux (série de séminaires sur les éléments de l'évaluation des conditions de base) (recouvrement des coûts : 232 000 \$).

Domaine d'activité : Élaboration de politiques et règlements fédéraux

1997-1998 :

- 4 Conclure des accords de coopération avec des organismes internationaux de recherche pour mettre au point des méthodes d'essai et des normes harmonisées touchant les produits du bois.
- 5 Conclure des accords de reconnaissance réciproques avec d'autres pays concernant l'étiquetage environnemental des produits des pâtes et papiers.
- 6 Résolution des restrictions sur le commerce, relativement aux nématodes du pin, ayant trait aux exportations de bois d'oeuvre à l'Union européenne (UE)
- 7 Au cours de la période de planification, l'Entente canado-américaine sur le commerce du bois d'oeuvre a été mise en vigueur.

Domaine d'activité : Promotion des intérêts internationaux du Canada

1997-1998 :

- 8 Établir un cadre de priorité pour la gestion des relations internationales et la promotion des intérêts énergétiques du Canada sur la scène internationale, notamment réaliser un sondage auprès de l'industrie.
- 9 Organiser et accueillir la réunion des ministres de l'Énergie des États membres de l'APEC (Organisation de coopération économique Asie-Pacifique).
- 10 Faire reconnaître les caractéristiques spéciales des métaux et des minéraux lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui révisera la Conférence de Rio sur le développement durable.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 5 (suite)

Domaine d'activité : Promotion des intérêts internationaux du Canada (suite)

1997-1998 (suite):

- 11 Reconnaître les principes du développement durable dans le secteur des minéraux et des métaux dans le plan d'action de la deuxième rencontre annuelle des ministres des Mines des Amériques.
- 12 Adopter un protocole acceptable sur les métaux lourds en vertu de la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à grande distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.
- 13 Mettre en oeuvre le Projet multinational andin afin de fournir des données uniformes géoscientifiques fondamentales concernant des parties de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili et du Pérou à des fins de développement général, de planification de l'utilisation des terres et d'études environnementales.
- 14 Produire le premier rapport sur la mise en oeuvre au Canada des critères et indicateurs pour la conservation et la gestion durable des forêts tempérées et boréales (processus de Montréal); produire un premier rapport d'approximation, réunissant les rapports des 12 pays qui collaborent au processus de Montréal.
- 15 Présenter la position du Canada sur 10 questions d'intérêt mondial au Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF); lancer la Convention internationale sur les forêts, en collaboration avec le FIF, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 16 Promouvoir les produits et services canadiens en géomatique et sciences de la Terre afin d'accroître les activités commerciales du Canada.

Objectif stratégique 6 :

Exercer les responsabilités du gouvernement fédéral en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec d'autres parties intéressées

Description

RNCan a depuis longtemps recours au partenariat pour offrir aux Canadiens ses programmes, ses données économiques et scientifiques et ses services dans le domaine des ressources naturelles. Au contact de ses partenaires provinciaux et territoriaux, il a appris que la collaboration entre les gouvernements et d'autres intervenants est la meilleure façon de cerner et de régler les problèmes et de saisir les occasions qui se présentent. Il collaborera avec ses partenaires pour coordonner les politiques et les plans d'action établis dans les secteurs d'intérêt commun et pour cerner les problèmes qui exigent des solutions concertées.

Sous le signe du partenariat, RNCan dirigera et coordonnera les efforts visant à résoudre les problèmes d'envergure nationale ou internationale ayant trait aux ressources naturelles.

Stratégie

La stratégie retenue par RNCan pour atteindre cet objectif consiste à :

- établir des plans d'action communs avec ses partenaires, notamment avec les autres ministères fédéraux;
- mettre en place des mécanismes de collaboration pour régler les problèmes prioritaires;
- à la manière d'Équipe Canada, saisir les occasions d'affaires qui se présentent sur la scène nationale ou internationale.

Résultats pour l'objectif stratégique 6

- 6.1 Intégration croissante des principes du développement durable dans les politiques concernant les secteurs des ressources naturelles, l'accent étant mis sur la croissance, le développement humain et la cohésion sociale.
- 6.2 Meilleure réponse des responsables aux changements et aux besoins stratégiques, fondée sur une base de connaissances et l'expertise appropriées de RNCan, dans les secteurs des ressources naturelles.
- 6.3 Reconnaissance accrue, de la part des partenaires de RNCan et(ou) des intervenants, des préoccupations économiques, environnementales et sociales du Ministère en ce qui concerne la prise en compte des principes du développement durable dans les processus décisionnels.
- 6.4 Reconnaissance accrue, dans le public, que les industries des ressources naturelles font partie de l'économie basée sur les connaissances.
- 6.5 Progrès en vue de l'atténuation ou de l'élimination du risque pour l'environnement et la santé, grâce à des analyses fondées sur des principes scientifiques de pointe.
- 6.6 Reconnaissance accrue, par les intervenants, de la pertinence et de la valeur des projets de RNCan en sciences et en technologie.
- 6.7 Progrès en vue de la réalisation des objectifs de RNCan, grâce à la gestion et à l'utilisation de l'information.

Critères d'évaluation

- Augmentation des exportations, des économies, des emplois directs et indirects, particulièrement du nombre d'emplois spécialisés créés ou conservés.
 - Augmentation du nombre de partenariats et du transfert au secteur privé et aux autres partenaires des produits, des technologies et des services.
 - Amélioration de la qualité, de la productivité et de l'efficacité des technologies, des procédés et des produits.
 - Augmentation du nombre d'accords internationaux touchant le commerce et la coopération, nombre de normes et de règlements harmonisés.
 - Augmentation de l'exploration et ouverture de nouvelles frontières pour découvrir des ressources.
 - Augmentation des investissements dans les secteurs des ressources naturelles.
 - Augmentation de l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles; diminution des déchets des ressources naturelles.
 - Réduction des impacts négatifs sur l'environnement et la santé liés à la transformation et à l'utilisation des ressources naturelles.
 - Augmentation du nombre de jours sans accident.
 - Adoption et utilisation des évaluations, des analyses, des méthodes de gestion et de l'expertise fournies par RNCan.
-

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 6

Domaine d'activité : Sciences et technologie

1997-2000 :

- 1 Établir le Centre national des technologies de valorisation dans le cadre d'une entreprise conjointe entre RNCan et la province de l'Alberta qui devrait mener à une alliance stratégique entre l'industrie et les gouvernements fédéral et provinciaux.
- 2 Mettre en oeuvre le plan triennal intitulé «Vers un géoïde gravimétrique amélioré pour le Canada 1996-1999».

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances

1997-1998 :

- 3 Accords avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres ministères fédéraux afin de suivre différents éléments qui touchent la santé des forêts.
- 4 Organiser un forum national de sciences et technologies forestières, en collaboration avec le Conseil canadien des ministres des forêts, pour convenir des priorités et des occasions de S-T stratégique au Canada.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 6 (suite)

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances (suite)

1997-1998 (suite):

- 5 Conclure des accords de collaboration en programmation géoscientifique dans le cadre de l'accord intergouvernemental sur les sciences de la Terre, signé avec l'Ontario et Terre-Neuve, et, en 1998-1999, avec la Colombie-Britannique.
- 6 Signer des protocoles d'entente ou des lettres d'entente avec toutes les provinces et tous les territoires en ce qui a trait à la collecte, au traitement, au partage, et à la diffusion de statistiques. On en prévoit au moins quatre.
- 7 Transférer à des organismes provinciaux un nouveau système de transformation des hauteurs permettant de relier les hauteurs par rapport au niveau de la mer aux hauteurs dérivées de données satellitaires.
- 8 Créer un site W3 fournissant des données détaillées sur la production, le commerce, l'exploration, la mise en valeur et la consommation ainsi que des renseignements touchant 60 produits et plus de 700 producteurs au Canada.
- 9 Offrir une technologie plus exacte (moins d'un mètre) au moyen du Système canadien de contrôle actif en 1997-1998 et achever, en collaboration avec les provinces, la phase I du Réseau de base canadien, d'ici l'an 2000 (le Réseau de base canadien est un réseau clairsemé, à l'échelle du pays, des points de contrôle d'arpentage les plus exacts).

1998-1999 :

- 10 Préparer un rapport sur les pluies acides et les forêts du Canada après analyse du Dispositif national d'alerte rapide pour les pluies acides (DNARPA), sur une période de dix ans.
- 11 Tenir la neuvième conférence bisannuelle fédérale-provinciale sur les minéraux industriels.

Au cours de la période de planification :

- 12 Fournir des chapitres sur la santé des forêts et la pollution atmosphérique pour les rapports bisannuels à la Commission mixte internationale en vertu de l'Accord canado-américain sur la qualité de l'air.
- 13 Réaliser chaque année plus de 100 sondages sur la production, la consommation, et l'exploration minérales.
- 14 Produire des plans de programmes conjoints fédéraux/provinciaux sur les sciences de la Terre et la géomatique.
- 15 Produire chaque année plus de 30 publications périodiques importantes et produits d'information d'après les renseignements statistiques recueillis et analysés.
- 16 Conclure des ententes bilatérales ou multilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de réaliser des projets de recherche conjoints dans les domaines prioritaires établis dans le cadre de coopérations fédérales-provinciales-territoriales en foresterie.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 6 (suite)

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances (suite)

Au cours de la période de planification (suite) :

- 17 Établir quatre partenariats nouveaux ou améliorés avec l'industrie, d'autres secteurs, et d'autres ministères du gouvernement fédéral afin de partager ou de diffuser des renseignements sur les mines et les minéraux.
- 18 Organiser chaque année la réunion du Comité fédéral-provincial de la statistique minérale.
- 19 Produire des rapports annuels sur le niveau des réserves canadiennes, sur les décisions prises en matière de production et sur les gisements prometteurs; sur le degré de pénétration des industries canadiennes sur les marchés internationaux dans le domaine de la prospection minérale; et sur les tendances canadiennes dans le secteur minéral.
- 20 Produire chaque année une nouvelle édition de la Carte des mines du Canada par circonscription électorale en versions disque compact et Internet, pour répondre aux demandes des députés et du public.
- 21 Établir un réseau canadien des routes (programme d'entretien des données) en collaboration avec des organismes membres du Conseil canadien de la géomatique.

Domaine d'activité : Élaboration de politiques et règlements fédéraux

1997-1998 :

- 22 Élaborer le Mécanisme national de coordination des questions atmosphériques, de concert avec Environnement Canada, qui mènera à des formules efficaces de collaboration avec les provinces et les territoires.
- 23 Établir un programme de formation et d'accréditation pour les pyrotechniciens responsables des effets spéciaux au Canada.

1998-1999 :

- 24 Mettre fin à toutes les ententes sur l'exploitation des ressources minières. Achever la programmation et l'évaluation d'impact socio-économique en vertu de l'entente avec le Québec (RNCan – 1,9 million de dollars en 1998-1999).

Domaine d'activité : Promotion des intérêts internationaux du Canada

- 25 Au cours de chaque année de planification, réaliser au moins vingt (20) missions en géomatique et sciences de la Terre ici et à l'étranger en collaboration avec le secteur privé et les provinces.

Objectif stratégique 7 :

Aider les collectivités autochtones à gérer leurs ressources naturelles

Description

Les collectivités autochtones participent de plus en plus à la gestion et à l'exploitation de leurs ressources naturelles. RNCan travaille en partenariat avec des groupes autochtones à l'étude de problèmes liés à l'exploitation des ressources, en fournissant des compétences, de l'expertise et de la formation dont les Autochtones ont besoin pour gérer leurs terres et leurs ressources.

Stratégie

La stratégie retenue par RNCan pour atteindre cet objectif consiste à :

- collaborer avec d'autres ministères à l'élaboration de cadres de politique et de gestion définissant la participation autochtone à la gestion des ressources naturelles;
- fournir aux collectivités autochtones les compétences et la formation dont elles ont besoin pour gérer leurs terres et leurs ressources naturelles;
- transférer aux collectivités autochtones les technologies qui répondent à leurs besoins particuliers dans le domaine de la gestion des ressources.

Résultats pour l'objectif stratégique 7

- 7.1 Intégration croissante des principes du développement durable dans les politiques concernant les secteurs des ressources naturelles, l'accent étant mis sur la croissance, le développement humain et la cohésion sociale.
- 7.2 Reconnaissance accrue, de la part des partenaires de RNCan et(ou) des intervenants, des préoccupations économiques, environnementales et sociales du ministère en ce qui concerne la prise en compte des principes du développement durable dans les processus décisionnels.
- 7.3 Participation accrue des Autochtones à la gestion de leurs ressources.

Critères d'évaluation

- Efficience accrue de l'utilisation des ressources naturelles.
 - Augmentation du nombre d'emplois directs et indirects.
 - Progrès du Canada vers la gestion durable de ses ressources naturelles.
 - Augmentation du nombre de partenariats.
-

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 7

Domaine d'activité : Sciences et technologie

- 1 Au cours de la période de planification, réaliser des études de faisabilité et installer des systèmes énergétiques collectifs dans les collectivités autochtones; mettre en oeuvre un programme de formation des étudiants autochtones.

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances

- 2 Mettre en oeuvre 50 contrats d'arpentage par année, à l'appui des règlements globaux des revendications territoriales et d'autres études, pour un montant total de plus de 10 millions de dollars par an.

Domaine d'activité : Élaboration de politiques et règlements fédéraux

- 3 En 1997, établir un protocole d'entente de mise en oeuvre avec d'autres ministères fédéraux (Affaires indiennes, Développement des ressources humaines et Industrie); les provinces; l'industrie forestière; et les associations autochtones; en 1997, créer un Comité consultatif des Premières nations pour orienter la gestion et la prestation du programme, à l'échelle régionale ainsi qu'à l'échelle nationale; transférer chaque année aux collectivités autochtones participantes les résultats des recherches, les pratiques de gestion durable des forêts, de même que les innovations technologiques (RNCan – 1,5 million de dollars en 1997-1998 pour la gestion et l'exécution du Programme de foresterie des Premières nations).

En collaboration avec les autres ministères fédéraux, les organismes et l'industrie, de même que les associations autochtones :

- 4 D'ici septembre 1997, rédiger un rapport sur la récolte de bois et les activités de gestion forestière sur les terres domaniales.
- 5 D'ici 1998-1999, établir un protocole d'entente interministériel pour la gestion des terres domaniales.

Objectif stratégique 8 :

Protéger la santé et assurer la sécurité des Canadiens

Description

Les programmes et l'expertise de RNCan touchent à un large éventail de questions de santé et de sécurité publiques. Par exemple, nos études sur la masse continentale du Canada nous amènent à nous intéresser à des phénomènes naturels qui constituent un risque pour la santé et la sécurité du public de même que pour le développement durable, comme les zones sismiques, les sols instables et, dans certains cas, l'activité volcanique. Si l'on ne peut empêcher les désastres naturels de se produire, nous pouvons, en revanche, mettre tout en oeuvre pour essayer de comprendre et de prévenir les conditions qui sont à l'origine de ces phénomènes. Nous pouvons aussi faire de notre mieux pour atténuer certains problèmes menaçants pour la santé publique, comme les coups de toit pouvant survenir dans les mines, pourvu que nous ayons des connaissances géoscientifiques suffisantes.

Les programmes du Ministère couvrent également certains aspects de la santé et de la sécurité qui ne sont pas spécifiquement ou exclusivement liés à l'exploitation des ressources. Par exemple, RNCan applique la *Loi sur les explosifs*. Il joue un rôle de premier plan dans les programmes internationaux de détection et de signalement des essais d'armes nucléaires. Son programme national de cartographie aéronautique est indispensable pour la sécurité de la navigation aérienne civile et militaire.

Stratégie

La stratégie retenue par RNCan pour atteindre ces objectifs en matière de santé et sécurité consiste à :

- fournir de l'information sur des processus naturels dynamiques, comme les tremblements de terre et les glissements de terrain, et en découvrir les causes;
- approfondir les connaissances sur les risques liés à l'exploitation des ressources, comme les coups de toit dans les mines et la fonte du pergélisol autour des pipelines, par exemple, dans le Nord;
- appliquer la *Loi sur les explosifs*;
- jouer un rôle de premier plan dans les programmes internationaux de détection et de signalement des essais d'armes nucléaires;
- pourvoir, par son programme national de cartographie aéronautique, à la sécurité de la navigation aérienne civile et militaire;
- produire des données et des prévisions au sujet des orages géomagnétiques, qui peuvent menacer indirectement la santé et la sécurité en paralysant les systèmes de communication et de navigation ou en endommageant les réseaux d'électricité.

Résultats pour l'objectif stratégique 8

- 8.1 Reconnaissance accrue, dans le public, de la contribution du secteur des ressources naturelles à son bien-être.
- 8.2 Progrès vers l'atténuation ou l'élimination du risque pour l'environnement et la santé humaine grâce à des analyses fondées sur des principes scientifiques de pointe.
- 8.3 Protection accrue des intérêts du secteur canadien des ressources naturelles dans les ententes environnementales internationales grâce à une gestion efficace.
- 8.4 Reconnaissance accrue, par les intervenants, de la pertinence et de la valeur des projets de RNCan en sciences et en technologie.

Critères d'évaluation

- Augmentation du nombre de jours sans accident.
 - Observation et acceptation des rapports, des politiques et des lignes directrices.
 - Augmentation du nombre de partenariats.
 - Transfert au secteur privé et aux autres partenaires des produits, des technologies et des services.
 - Amélioration de la qualité, de la productivité et de l'efficacité des technologies, des procédés et des produits.
 - Accroissement de la demande pour nos produits d'information.
 - Réduction des impacts négatifs sur l'environnement et la santé liés à la transformation et à l'utilisation des ressources naturelles.
-

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 8

Domaine d'activité : Sciences et technologie

1997-1998 :

- 1 Réviser et rédiger des manuels et des normes en matière de sécurité pour les explosifs.
- 2 Présenter un rapport sur le protocole d'échantillonnage des particules de diesel mis au point pour respecter les nouvelles directives d'exposition.
- 3 Établir une méthodologie et un logiciel pour déterminer la taille critique des fissures et les contraintes provoquant la fissuration (RNCan – 267 000 \$ en 1997-1998).
- 4 Présenter le rapport final sur la propagation des fissures par corrosion sous contrainte dans les pipelines (ressources multiannuelles de 1993 à 1997 : 600 000 \$ du gouvernement et 320 000 \$ de l'industrie).

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 8 (suite)

Domaine d'activité : Sciences et technologie (suite)

1998-1999 :

- 5 Établir le Programme d'émissions des moteurs diesel, qui est un consortium nord-américain pour le contrôle, l'échantillonnage et l'analyse des particules de diesel.
- 6 D'ici 1999, améliorer les services de prévisions d'activités magnétiques pour atténuer les dommages infligés aux lignes de transport électriques en raison de l'augmentation de la fréquence des orages magnétiques prévus.

Au cours de la période de planification :

- 7 Présenter des rapports sur l'évaluation des dangers géomagnétiques qui menacent les pipelines et les systèmes d'hydroélectricité renouvelables.
- 8 Mettre au point des technologies pour améliorer la fiabilité des gazoducs et des oléoducs canadiens.

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances

- 9 En 1997-1998, présenter des rapports sur les inondations du Saguenay et sur les mouvements de masse de sédiments au sud du Québec.
- 10 Présenter des rapports sur le comportement prévu des sédiments à la suite d'un tremblement de terre important (delta du Fraser et bras de mer Saanich en 1998; détroit Georgia en 1999).
- 11 D'ici la fin de l'exercice financier 1998-1999, automatiser 90 p. 100 de la production de cartes aéronautiques.
- 12 D'ici 1999-2000, réévaluer les dangers sismiques dans toutes les régions du Canada.
- 13 Présenter des rapports réguliers sur la détection d'activités sismiques en vue de détecter et de localiser les explosions nucléaires souterraines afin d'appuyer l'adhésion du Canada au Traité d'interdiction complète des essais.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 8 (suite)

Domaine d'activité : Élaboration de politiques et règlements fédéraux

1997-1998 :

- 14 Faire adopter la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.
- 15 Établir un cadre stratégique fédéral pour la gestion des déchets radioactifs.
- 16 Faire adopter et mettre en oeuvre un nouveau règlement sur les explosifs rédigé dans un langage simple.

1998-1999 :

17. Évaluer et perfectionner le règlement sur les explosifs grâce au processus de modification.

Objectif stratégique 9 :

Fournir l'information dont les décideurs ont besoin au sujet des terres et des ressources du Canada pour être en mesure de prendre des décisions éclairées

Description

Le Canada a une masse continentale de près de 10 millions de kilomètres carrés et revendique un territoire marin qui représente la moitié de cette superficie. Certaines des roches les plus anciennes de la planète y côtoient certaines des roches plus récentes. Aux terres dénudées de la toundra arctique s'opposent, plus au sud, des terres agricoles qui comptent parmi les plus riches du globe. Le Canada porte à sa surface 10 p. 100 des forêts et 20 p. 100 des eaux douces de la planète.

Quoique fortement urbanisé, le Canada a une composante rurale extrêmement importante du double point de vue social et économique, en particulier pour l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles. Sa population compte aussi des collectivités autochtones aux cultures et aux besoins très divers.

Cette richesse et cette diversité représentent un véritable défi pour tous les niveaux du gouvernement. La gestion des ressources naturelles selon les principes du développement durable, l'aménagement du territoire, la protection du milieu naturel sont autant d'activités qui réclament de l'information exacte, actuelle et accessible sur une foule de sujets.

Stratégie

La stratégie retenue par RNCan pour atteindre cet objectif consiste à :

- développer et entretenir une infrastructure nationale de connaissances sur les ressources naturelles, qui prenne en compte les sciences de la Terre, la géomatique, la foresterie, ainsi que les données économiques et statistiques;
- voir à ce que l'information, les connaissances et l'expertise du Ministère soient facilement accessibles;
- relier, dans la mesure du possible, les bases de données du Ministère avec les bases de données pertinentes d'autres organismes;
- maintenir un système d'arpentage fiable pour les terres du Canada, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'arpentage des terres du Canada*;
- voir à ce que la frontière entre le Canada et les États-Unis soit bien définie et réglementée, conformément aux traités internationaux et à la *Loi sur la Commission de la frontière internationale*;
- renforcer la collaboration avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux / territoriaux, pour éviter les chevauchements entre les différents organismes et les lacunes dans l'information.

Résultats pour l'objectif stratégique 9

- 9.1 Meilleure réponse des responsables aux changements et aux besoins stratégiques, fondée sur une base de connaissances et l'expertise appropriées de RNCAN, dans les secteurs des ressources naturelles.
- 9.2 Confiance accrue dans le fait que la prise de décisions en matière de développement durable dans les secteurs des ressources naturelles reflète la participation éclairée du public.
- 9.3 Reconnaissance accrue, dans le public, de la contribution du secteur des ressources naturelles à son bien-être.
- 9.4 Reconnaissance accrue, par les intervenants, de la pertinence et de la valeur des projets de RNCAN en sciences et en technologie.
- 9.5 Progrès en vue de la réalisation des objectifs de RNCAN, grâce à la gestion et à l'utilisation de l'information.

Critères d'évaluation

- Augmentation du nombre de partenariats et transfert au secteur privé et aux autres partenaires des produits, des technologies et des services.
 - Progrès du Canada vers la gestion durable de ses ressources naturelles.
 - Acceptation et utilisation des évaluations, des analyses, des pratiques de gestion et de l'expertise fournies.
 - Réduction des impacts négatifs de la transformation et de l'utilisation des ressources naturelles sur la santé de l'environnement.
 - Efficience accrue dans l'utilisation des ressources naturelles; diminution du volume des déchets des ressources naturelles.
 - Augmentation des exportations, des économies, du nombre d'emplois directs et indirects, particulièrement du nombre d'emplois spécialisés créés et conservés.
 - Augmentation des investissements dans le secteur des ressources naturelles.
 - Augmentation des activités de prospection et ouverture de nouvelles zones d'exploitation des ressources.
 - Augmentation de la demande pour nos produits d'information.
 - Nombre d'études qui servent à la prise de décisions, aux questions et aux processus réglementaires.
 - Observation et acceptation des règlements, des politiques et des lignes directrices.
-

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 9

Domaine d'activité : Sciences et technologie

- 1 D'ici 1998-1999, achever le Système national de classification écologique des terres du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux.
- 2 Au cours de la période de planification, élaborer des modèles de simulation pour prévoir les effets de divers niveaux d'activité des incendies de forêt sur les écosystèmes, les paysages et les objectifs de gestion durable des forêts.

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances

1997-1998 :

- 3 Mettre au point un prototype de systèmes d'appui aux décisions dont se serviront les forêts modèles et une grande entreprise de produits forestiers, dans lequel seront intégrés les bases de données géographiques et les modèles de la dynamique des paysages forestiers.
- 4 Redéfinir les produits cartographiques en fonction d'une étude concernant les utilisateurs.
- 5 Publier l'évaluation nationale de la santé des forêts du Canada en fonction des niveaux critiques de polluants acides; intégrer la surveillance de l'ozone dans le programme national de surveillance de la santé des forêts du Canada.

Au cours de la période de planification :

- 6 Élaborer des techniques et des systèmes pour intégrer les données spatiales, la télédétection et les mesures de parcelles de terrain en vue de générer des bases de données forestières complètes et à plusieurs attributs et des outils d'aménagement des paysages.
- 7 Présenter un rapport sur les niveaux critiques de polluants acides affectant la productivité des forêts. Publier la première évaluation nationale de la santé des forêts au Canada.
- 8 Réaliser la première phase de la conception d'un système automatisé d'extraction de photos aériennes, en collaboration avec différents gouvernements provinciaux.
- 9 Conclure une entente avec Postes Canada pour recevoir des renseignements sur la détection des variations pour la base de données sur le réseau routier.
- 10 Terminer les cartes et les rapports définitifs pour les projets Nechake Ridge et Oak Ridge ainsi que ceux concernant le bassin Magdalénien et la Cordillère du sud-est; entreprendre quatre nouveaux projets.
- 11 Élaborer un cadre pour une infrastructure de données spatiales, pour regrouper de multiples ensembles de données géographiques sur les ressources et les écosystèmes des forêts canadiennes.

Mesures concrètes par domaine d'activité pour l'objectif stratégique 9 (suite)

Domaine d'activité : Infrastructure de connaissances (suite)

Au cours de la période de planification (suite):

- 12 Préparer un rapport comparant la productivité multifactorielle dans le secteur canadien des mines à la productivité dans d'autres secteurs, comme celui de la fabrication.
- 13 Mettre au point chaque année et transférer à l'industrie trois (3) applications et technologies de télédétection.
- 14 Publier chaque année un rapport sur les occasions d'investissement au Canada pour les principaux métaux ainsi qu'un rapport sur les perspectives d'investissement dans de nouvelles mines au Canada.
- 15 Rédiger chaque année un rapport semestriel et annuel sur les faits nouveaux dans le secteur minier au Canada, sur les découvertes et les fermetures de mines comprenant une analyse d'impact sur la production, les réserves et l'emploi, afin d'appuyer les efforts du gouvernement fédéral qui évalue constamment l'approvisionnement en minéraux au Canada, les occasions d'investissement et la création d'emplois.
- 16 Produire chaque année une nouvelle édition de la carte 900A – Principales zones minières au Canada pour appuyer le gouvernement fédéral en vue d'évaluer le développement durable et de favoriser les investissements.
- 17 Chaque année, produire les documents suivants : Annuaire canadien des minéraux, Non-ferous Metals Outlook, Statistiques du minerai de fer, Examen de la statistique du charbon au Canada.
- 18 En 1998-1999, achever des modèles numériques de l'altitude topographique de la masse continentale du Canada.

Domaine d'activité : Élaboration de politiques et règlements fédéraux

Au cours de la période de planification :

- 19 Réaliser des études géoscientifiques sur les ressources naturelles et la structure des vastes régions côtières et extracôtières, à l'appui de la prise de décisions stratégiques.
- 20 Préparer un rapport sur les implications d'une évaluation de la revendication du Canada touchant le plateau continental en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- 21 Terminer l'évaluation des ressources dans la zone qui pourrait former un parc national dans la région naturelle 38 – (archipel arctique).

D Gestion du changement

1 Cadre de gestion des sciences et de la technologie (S-T) de RNCan

Point : La stratégie fédérale en matière de S-T définie en mars 1996 et présentée dans le document intitulé *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle* mettait en relief la nécessité d'une meilleure gestion des activités fédérales de S-T. Pour donner suite à cette conclusion, RNCan poursuit la mise en oeuvre d'un cadre de gestion des sciences et de la technologie visant à améliorer la gestion des activités de S-T, à orienter ces activités sur le service à la clientèle et à établir un régime de responsabilisation plus efficace et plus adapté.

Le Cadre de gestion des sciences et de la technologie de RNCan a été élaboré en 1995, puis approuvé par le Bureau du Conseil privé (BCP) et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Il donne suite aux engagements pris par le gouvernement fédéral dans sa stratégie de la S-T. Une saine gestion des activités de S-T est essentielle pour le ministère, étant donné que plus des deux tiers des activités de RNCan sont soit des activités de recherche et développement, soit des activités scientifiques connexes. Toutes ces activités sont menées à l'appui des objectifs visés dans les principaux domaines d'activité du ministère.

Les chefs de secteur sont responsables de la mise en oeuvre du Cadre de gestion de la S-T dans leur secteur. À l'échelle du ministère, la mise en oeuvre de cet instrument a suscité la progression vers l'élaboration d'un cadre ministériel qui ne comprendrait pas seulement les activités de S-T. Ainsi, la planification stratégique, la planification des activités et l'établissement des priorités couvrent maintenant l'ensemble des activités du ministère.

Voici les étapes importantes que doit franchir le ministère :

- élaborer et mettre en oeuvre un processus d'établissement de priorités pour toutes les activités de RNCan;
- communiquer les éléments du Cadre de gestion aux organismes centraux, à d'autres ministères fédéraux, à des clients extérieurs et à des partenaires;
- évaluer et négocier avec le SCT les marges de manoeuvre et les pouvoirs de gestion qui sont jugés essentiels pour le ministère;
- élaborer une stratégie ministérielle en matière de formation et de perfectionnement, ainsi que des priorités afin de répondre aux besoins particuliers des intervenants en S-T et mettre en oeuvre des programmes et des initiatives qui favorisent une saine gestion;
- effectuer une évaluation provisoire de la mise en oeuvre du Cadre au début de l'exercice 1997-1998;
- préparer et mener une évaluation du Cadre au cours de l'année 1998-1999.

2 Initiative pour des services de qualité

Point : Intégrer les principes et les concepts de la qualité totale dans la culture organisationnelle de RNCan.

Plans et priorités concernant l'Initiative pour des services de qualité (Excellence RNCan) pour 1997-1998

L'initiative pour des services de qualité fait partie du domaine d'activité relatif à la gestion et à l'administration ministérielles.

L'initiative pour des services de qualité (Excellence RNCan) a été lancée en 1991. Elle vise la satisfaction du client, l'amélioration des processus et la mise en place d'un milieu de travail favorisant l'habilitation des employés. À l'heure actuelle, l'accent est mis sur l'intégration des principes d'une gestion de qualité dans la culture organisationnelle de RNCan, sur l'élaboration d'outils de mesure permettant une gestion axée sur les faits, et sur la gestion efficace du changement.

Principaux plans et priorités	Principaux indicateurs de succès
Application des critères de qualité de l'Institut national de la qualité aux groupes de travail de RNCan	Un groupe de travail dans chaque secteur a appliqué les critères à ses activités Deux groupes de travail dans chaque secteur ont accepté d'évaluer leurs activités en fonction des critères et ont planifié cette évaluation
Mesure de la satisfaction du client	Utilisation, au sein du ministère, d'une série de méthodes de mesure de la satisfaction du client Des procédures de traitement des plaintes bien établies sont mises en oeuvre dans 50 p. 100 des directions Une méthode d'évaluation de la satisfaction du client à l'échelle du secteur et à l'échelle du ministère a été élaborée
Communication des normes de service	50 p. 100 des directions ont communiqué leurs normes de service à leurs clients
Cadre de gestion commun	Le cadre de gestion intégré sera établi en fonction des meilleures méthodes appliquées au sein du ministère et ailleurs Tous les gestionnaires et superviseurs ont assisté à des séances d'information concernant le cadre de gestion commun

3 Gérer les effectifs

Point : En raison de la compression des effectifs, des priorités concurrentes et des attentes constantes de la part des clients, le ministère devra se doter de nouvelles stratégies d'emploi pour subvenir à ses besoins d'ici à l'an 2000.

D'ici la fin de 1997-1998, RNCan prévoit avoir atteint les objectifs de compression des effectifs qu'il avait établis à la suite de la première phase de l'Examen des programmes. Au cours de la première année, en 1995-1996, RNCan a réussi à éliminer 748 ETP, principalement par le biais des programmes de départ anticipé (722 ETP). Au cours des années suivantes, le ministère éliminera encore 714 ETP. D'après les derniers résultats de la deuxième phase de l'Examen des programmes, le ministère devra couper encore environ 70 RTP. À la fin de l'exercice 1998-1999, RNCan comptera approximativement 3 570 ETP.

L'ampleur de ces compressions crée un problème considérable pour la direction du ministère. La plupart des employés qui pouvaient se prévaloir des conditions offertes par le Programme d'encouragement à la retraite anticipée et le Programme de départ anticipé sont déjà partis. Compte tenu des tendances actuelles de l'emploi dans le secteur privé, les employés excédentaires sont enclins à chercher du travail au sein de la fonction publique, même si les possibilités d'emploi sont à la baisse.

Pour appuyer les programmes de réduction des effectifs, RNCan s'attachera :

- à élaborer et à promouvoir une stratégie pour utiliser d'autres mécanismes de prestation de services;
- à trouver, avec les employés et les intéressés, de nouvelles façons de fournir des services.

Étant donné la baisse des ressources financières à tous les échelons, il est de plus en plus essentiel que les employés et les gestionnaires collaborent étroitement.

RNCan s'emploie maintenant à mettre en place de nouvelles stratégies d'emploi qui lui permettront de remplir son mandat et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Le ministère s'appuie sur la stratégie de revitalisation récemment élaborée. L'initiative «La Relève à RNCan» est une réponse ministérielle qui vise à rajeunir et à revitaliser l'organisation en assurant la continuité de la direction, en forgeant une culture saine de gestion et de travail, et en affrontant délibérément les changements environnementaux et culturels.

Les principales initiatives retenues pour la période considérée sont : l'élaboration d'un plan de relève pour la catégorie EX pendant la première année et pour les autres catégories de gestionnaires pendant les années subséquentes; l'étude des questions se rapportant aux relations de travail et aux employés excédentaires, et la mise en oeuvre d'un cadre de gestion des ressources humaines qui tracera la voie pour la gestion des ressources humaines au sein du ministère.

L'initiative fédérale «La Relève» s'appuie sur plusieurs programmes ministériels dont la stratégie en matière de priorités d'apprentissage, le processus de rétroaction ascendante et le cadre de gestion des ressources humaines de la collectivité S-T. Ces programmes sont conçus pour apporter des solutions aux problèmes du renouvellement des effectifs, de la charge de travail, de la mise en place de compétences fondamentales, du perfectionnement des employés et de l'amélioration de la qualité de vie en milieu de travail.

4 Réingénierie

Point : En raison de la restructuration et de la réduction des effectifs, il faut réexaminer la prestation des services au ministère.

En 1997-1998, le budget de RNCan aura été réduit d'environ 50 p. 100 par rapport à celui de 1994-1995. Il faudra donc que les groupes des finances, de l'administration et des ressources humaines collaborent et qu'ils poursuivent leurs activités selon les orientations suivantes :

- guider le ministère quant à la mesure du rendement et à la reddition des comptes;
- prodiguer des conseils spécialisés (gestion, systèmes) aux secteurs;
- gérer un milieu bureautique et une infrastructure de technologie de l'information communs à tous les secteurs (RNCan – 9,15 millions de dollars en 1997-1998);
- maximiser l'automatisation, chercher à faire le plus d'économies possible et fournir directement de l'information précise et à jour;
- réduire l'information redondante et la paperasserie.

Le succès de cette nouvelle orientation sera assuré par une réingénierie et une modification des modes de fonctionnement. Voici quelques exemples :

- processus de classification remanié – création d'une banque de données relative à des descriptions de travail génériques et mise en oeuvre du processus en 1997-1998 (RNCan – 1,65 millions de dollars en 1997-1998);
- parachèvement du système intégré de paiement et d'acquisition d'ici la fin de l'exercice 1997-1998 (RNCan – 2,17 millions de dollars en 1997-1998);
- au cours de la période, mise en place d'une infrastructure de gestion de l'information comprenant un milieu de bureautique commun, un système électronique de gestion des documents (DOCS Open) ainsi qu'un vaste réseau intégré et une infrastructure de télécommunications;
- mise en oeuvre d'un système intégré d'information sur la gestion des ressources humaines, en trois phases de 1996 à 1999 (RNCan – 2,0 millions de dollars en 1997-1998)
- examen de la gestion et de la planification financières, qui débutera en 1997-1998, en vue de repérer les possibilités de restructuration et d'amélioration.

Dans les programmes de formation, la priorité sera donnée au développement des compétences en ce qui concerne l'utilisation des nouveaux systèmes et des instruments mis au point dans le cadre de ces mesures.

5 Évaluation des incidences et mesure du rendement

Point : Des pressions de plus en plus fortes obligent le gouvernement à repenser son rôle et à fournir aux Canadiens des services de haute qualité. C'est pourquoi il demande aux ministères d'indiquer clairement leurs intentions, les moyens qu'ils comptent prendre pour parvenir à leurs fins et les mesures qu'ils entendent utiliser pour évaluer leur rendement et rendre compte des résultats de leurs efforts.

Les différents secteurs de RNCan utilisent diverses approches pour évaluer le rendement et l'incidence de leurs activités : indicateurs de rendement, évaluations de programmes, vérifications internes, auto-évaluations études d'impact, analyses de rentabilité et sondages auprès des clients. Cependant, en raison du resserrement des exigences relatives à la production des données sur le rendement, le ministère doit adopter une méthode plus systématique. Il doit être en mesure de recueillir et d'analyser des données sur le rendement et sur les répercussions de ses activités, à la fois pour nourrir son propre processus décisionnel et pour rendre compte au Parlement et à la population canadienne.

Une des étapes essentielles de ce processus consiste à faire prendre conscience au personnel de la nécessité d'instaurer des indicateurs de rendement. Le personnel doit comprendre la raison d'être de cette façon de faire et les différentes méthodes pouvant être utilisées pour évaluer le rendement et l'incidence de nos programmes. À cette fin, RNCan envisage de :

- trouver de meilleures façons de mesurer l'incidence de ses programmes, de ses activités et de ses initiatives, et d'intégrer le processus dans les méthodes de gestion de chaque secteur;
- fournir aux employés du ministère de l'aide et de la formation pour les amener à comprendre les principes de la gestion axée sur les résultats et les aider à créer et à utiliser des indicateurs de rendement;
- publier un guide d'évaluation des incidences de la S-T à l'intention des gestionnaires pour les aider à réaliser et à diriger la collecte, l'analyse et l'utilisation de données d'évaluation des incidences;
- soutenir la revitalisation et le lancement du Réseau canadien d'incidences de la R-D dans le but de promouvoir l'évaluation des incidences de la S-T au sein du gouvernement, de l'industrie, des universités et d'autres organismes.

RNCan continuera également à mesurer les répercussions de ses activités, à en communiquer les résultats et à mettre à profit l'information ainsi obtenue dans son processus décisionnel. Il va :

- fixer de plus en plus des objectifs de rendement dans le cadre de ses plans d'activité, en indiquant les produits, les résultats probables et (dans la mesure du possible) les répercussions de ses activités;
- mesurer les résultats de ses activités, les consigner dans un rapport et les communiquer au Parlement, aux parties intéressées et au public;
- établir des cadres d'évaluation pour observer la courbe du rendement, consigner l'information recueillie à ce sujet et s'en servir dans ses évaluations futures;
- effectuer des études d'évaluation des incidences pour déterminer les avantages que procurent les activités du ministère (par exemple, les activités de la Direction de la technologie de l'énergie et de la Direction de la technologie minérale de CANMET, les activités du Centre canadien de télédétection, les programmes de cartographie de la Commission géologique du Canada et les projets financés par le Programme de recherche et de développement énergétiques).

Le succès sera mesuré par des indicateurs tels que ceux-ci :

- établissement et utilisation d'indicateurs de rendement, de systèmes de gestion de l'information, de cadres d'évaluation et de gestion du rendement et d'instruments de responsabilisation;
- utilisation accrue des données d'analyse dans le processus décisionnel, par exemple pour choisir des projets et fixer des priorités; utilisation accrue des données sur le rendement et l'incidence des activités dans les communications de RNCan, afin de rehausser le profil du ministère (mesuré d'après les analyses des médias, l'opinion publique et les rapports d'évaluation).

III Renseignements supplémentaires

A Résumé des autorisations prévues à la Partie II du Budget des dépenses principal de 1997-1998

Besoins financiers par autorisations

(en millions de dollars)	Budget des dépenses 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998
Crédit		
1 Dépenses de fonctionnement	400,6	369,7
5 Dépenses en capital	20,0	13,4
10 Subventions et contributions	51,5	39,2
(L) Ministre de Ressources naturelles – Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	31,0	33,0
(L) Fonds de développement Canada-Nouvelle-Écosse	6,0	3,9
(L) Fonds de développement Canada-Terre-Neuve	6,5	7,0
(L) Office Canada – Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers	1,6	1,4
(L) Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	0,7	0,7
(L) Paiements au compte des recettes extracôticières de la Nouvelle-Écosse	2,5	1,4
(L) Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtiers	–	0,1
(L) Fonds renouvelable de Géomatique Canada	0,5	1,1
(L) Paiements de péréquation Nouvelle-Écosse	–	1,2
(L) Paiements à Pipeline Interprovincial Incorporée à l'égard des déficits subis relativement au prolongement jusqu'à Montréal	2,0	–
Total du budgétaire	523,0	472,2
L15 Prêt à Nordion International Inc. pour financer la construction de deux réacteurs nucléaires et des installations de traitement connexes qui seront utilisés pour la production d'isotopes médicaux	–	17,2
– Prêts conformément au Projet de développement Hibernia	66,0	–
Total Ressources naturelles Canada	589,0	489,4

B Besoins en ressources bruts par secteur et domaine d'activité pour 1997-1998

(en millions de dollars)	Domaines d'activité							Total
	Science et technologie connaissances fédérales	Infrastructure de connaissances	Élaboration de politiques et règlements fédéraux	Promotion des intérêts internationaux du Canada	Programmes temporisés/spéciaux	Gestion et administration ministérielles	Fonds renouvelable de Géomatique Canada	
Secteur								
Sciences de la Terre	35,9	98,3	7,8	1,4	–	–	1,1	144,5
Forêts	85,1	1,4	6,5	3,1	2,0	–	–	98,1
Minéraux et métaux	30,2	3,5	8,6	1,9	7,6	–	–	51,8
Énergie	82,1	2,9	32,4	1,9	30,9	–	–	150,2
Services intégrés	8,5	6,1	1,2	0,4	0,8	31,5	–	48,5
Direction et coordination *	–	–	–	–	–	11,9	–	11,9
Total								
Ressources naturelles Canada	241,8	112,2	56,5	8,7	41,3	43,4	1,1	505,0

* Direction et coordination inclut : une Direction de la planification stratégique et de la coordination, une Direction des communications et une Direction de la vérification et de l'évaluation.

C Recettes

Les recettes perçues sont versées au Trésor et ne peuvent être utilisées pour financer les activités du Ministère sauf dans le cas du fonds renouvelable de Géomatique Canada. Toutefois, les recettes à valoir sur le crédit peuvent être utilisées pour réduire les dépenses jusqu'à concurrence de 125 p. 100 du montant des recettes indiquées dans le Budget des dépenses principal. Les recettes par catégorie (tableau C1) et par domaine d'activité (tableau C2) sont indiquées ci-dessous.

C1 Recettes par catégorie

(en millions de dollars)	Recettes prévues 1996-1997*	Recettes prévues 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000
Privilèges, licences et permis	16,5	14,8	15,3	15,3
Intérêt sur prêts	1,9	1,3	1,2	1,1
Produit des ventes	0,9	0,8	0,8	0,8
Services et frais de service	13,3	12,5	13,6	13,6
Remboursement des dépenses des années précédentes	—	—	—	—
Rajustement des crédateurs à la fin de l'exercice	—	—	—	—
Recettes pour les services accordés au fonds renouvelable de Géomatique Canada*	1,0	1,1	1,1	1,1
Recettes créditées au fonds renouvelable de Géomatique Canada**	17,1	17,2	16,8	15,4
Divers	0,1	0,2	0,2	0,2
Total des recettes	50,8	47,9	49,0	47,5
Moins disponible pour dépenser à l'interne:				
Recettes à valoir sur le crédit***	0,6	15,6	17,2	17,2
Fonds renouvelable de Géomatique Canada**	17,1	17,2	16,8	15,4
Recettes à valoir sur le Trésor	33,1	15,1	15,0	14,9

* Ces montants sont tirés des états financiers pro forma du plan d'affaires transitionnel de Géomatique Canada.

** Ce montant représente les entrées de fonds déposées au fonds renouvelable et, par conséquent, ne reflète pas les comptes débiteurs.

*** L'autorisation de crédit net a été élargie afin d'inclure tous les éléments du Ministère pendant l'exercice 1996-1997. Il en a résulté une hausse considérable de l'autorisation de crédit net de 1996-1997 à 1997-1998 et pendant les exercices ultérieurs.

C2 Recettes par domaine d'activité

(en millions de dollars)	Recettes prévues 1996-1997*	Recettes prévues 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000
Science et technologie	15,6	0,3	0,3	0,3
Infrastructure de connaissances	1,6	0,3	0,3	0,3
Élaboration de politiques et règlements fédéraux	2,0	2,9	2,9	2,9
Promotion des intérêts internationaux du Canada	0,1	–	–	–
Programmes temporisés/spéciaux*	12,7	10,4	10,3	10,2
Gestion et administration ministérielles	1,1	1,2	1,2	1,2
Fonds renouvelable de Géomatique Canada	–	–	–	–
Recettes à valoir sur le Trésor	33,1	15,1	15,0	14,9

* L'activité «Énergie» exclut les recettes reliées aux régions extracôtières de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, pour lesquelles des paiements législatifs compensatoires seront versés aux provinces respectives.

D Paiements de transfert par domaine d'activité

Les subventions et contributions représentent 11,6 p. 100 du total des dépenses budgétaires du Ministère. Le tableau ci-dessous résume les dépenses prévues pour les subventions et contributions.

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997*	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Domaine d'activité				
Science et technologie	28,8	26,0	23,9	23,9
Infrastructure de connaissances	1,6	1,5	1,5	1,5
Élaboration de politiques et règlements fédéraux	8,9	7,0	6,6	6,6
Promotion des intérêts internationaux du Canada	–	–	–	–
Programmes temporisés/spéciaux	31,6	20,3	13,0	10,5
Gestion et administration ministérielles	–	0,1	0,1	0,1
Fonds renouvelable de Géomatique Canada	–	–	–	–
Total subventions et contributions	70,9	54,9	45,1	42,6

* Les montants de 1996-1997 ont été rajustés afin de refléter les nouveaux domaines d'activité de Ressource naturelles Canada

E Résumé financier du Fonds renouvelable de Géomatique Canada

Le Fonds a été établi en vertu de la Loi de crédits no 3 pour 1993-1994 dans le but d'assurer le fonctionnement des activités productrices de recettes de Géomatique Canada. Au même moment, le Fonds a reçu du Parlement l'autorisation permanente d'effectuer des paiements à partir du Trésor, ne devant pas dépasser 8 millions de dollars à tout moment.

Les activités productrices de recettes peuvent être divisées en trois éléments : produits, services et consultation. Elles fournissent à divers clients un volume croissant de produits et de services pouvant être offerts à l'industrie, des services à valeur ajoutée, et contribuent à renforcer l'industrie de la géomatique sur les marchés internationaux. Elles contribuent également à l'atteinte des objectifs de RNCan et appuient les domaines d'activité nouvellement élaborés.

Les tableaux financiers suivants fournissent des estimations portant sur les opérations du Fond pour les exercices 1996-1997 et 1997-1998

- Bien que les recettes aient diminué de 5 p. 100 de 1996-1997 à 1997-1998, on constate une hausse considérable des activités liées aux produits et une baisse des dépenses. Cela est surtout attribuable au transfert de l'Unité d'impression des cartes du Groupe Communication Canada au Fonds renouvelable. Cela permettra d'offrir de nouveaux produits et aura un impact positif sur le coût des marchandises vendues. Cela devrait aider le Fond à maintenir ses prix à un niveau convenable, ce qui avantagera ses clients canadiens et étrangers.
- Ainsi qu'il est énoncé dans le Rapport sur le rendement de 1995-1996, le fonds de roulement pourrait être amélioré. L'équipe de gestion a abordé cette question et des résultats positifs sont escomptés pendant les exercices 1997-1998 et 1998-1999.

Géomatique Canada a pris l'engagement de fournir des produits et des services de qualité à l'industrie canadienne de la géomatique et à tous ses autres clients, tout en respectant les règles et les directives du gouvernement concernant la gestion du fonds renouvelable. Nous débutons la quatrième année d'opération en 1997-1998.

E1 Fonds renouvelable – État des opérations et de l'évolution de la situation financière

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998
Recettes		
Produits	8,8	10,1
Services	4,2	3,5
Consultation	3,9	2,4
Total des recettes	16,9	16,0
Dépenses (comprend le coût des biens vendus)	16,9	15,6
Bénéfice (Perte)	0,0	0,4
Changements dans le fonds de roulement	(0,6)	(1,7)
Acquisitions d'immobilisations	(0,1)	(0,2)
Autres postes	0,2	0,4
Besoins nets de trésorerie	(0,5)	(1,1)

E2 Utilisation prévue du fonds renouvelable de Géomatique Canada

(en millions de dollars)	
Fonds renouvelable – 1 ^{er} avril 1994	8,0
Prélèvement:	
• Solde prévu à la fin de l'année financière 1996-1997	3,9
• Dépenses nettes imputées aux crédits pour 1997-1998	1,1
Solde prévu à la fin de l'année financière 1997-1998	3,0

F Présentation par article courant

(en millions de dollars)	Dépenses prévues* 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998
Personnel		
Traitements et salaires	211,5	192,2
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	31,8	34,0
Autres frais relatifs au personnel	6,3	6,2
Total partiel Personnel	249,6	232,4
Biens et services		
Transports et communications	21,8	18,0
Information	14,1	12,6
Services professionnels et spéciaux	97,2	107,6
Autres locations	7,1	5,9
Achat de services de réparation et d'entretien	8,0	7,0
Services publics, fournitures et approvisionnements	20,3	18,1
Autres subventions et paiements	2,3	8,1
Construction et (ou) acquisition de machinerie et de matériel	29,4	27,0
Total partiel Biens et services	200,2	204,3
Total des dépenses de fonctionnement	449,8	436,7
Capital **	20,0	13,4
Paiements de transfert		
Votés	51,5	39,2
Législatifs	19,4	15,7
Total Paiements de transfert	70,9	54,9
Dépenses brutes	540,7	505,0
Moins:		
Recettes à valoir sur le fonds renouvelable de Géomatique Canada	17,1	17,2
Recettes à valoir sur le crédit	0,6	15,6
Dépenses budgétaires nettes	523,0	472,2
Non-budgétaires (prêts et dotations en capital)	66,0	17,2
Total Programme des ressources naturelles	589,0	489,4

* Par suite d'une modification récente des procédures gouvernementales de rapport, les dépenses en capital secondaires sont incluses dans le crédit pour dépenses de fonctionnement.

** Les dépenses en capital principales correspondent aux dépenses budgétaires qui sont faites pour l'acquisition de terres, d'immeubles et de structures et d'ouvrages de génie, pour l'acquisition ou la création d'autres immobilisations considérées comme essentielles pour l'exécution du programme, et pour les transformations, les modifications ou les rénovations importantes qui prolongent l'utilisation des immobilisations ou changent leur rendement ou leur capacité.

G Nouveaux prêts et dotations en capital

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998
Prêts		
Prêt à Nordion International Inc. pour financer la construction de deux réacteurs nucléaires et des installations de traitement connexes qui seront utilisés pour la production d'isotopes médicaux	–	17,2
Prêts conformément au Projet de développement Hibernia	66,0	–

H Prêts impayés

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} avril 1997	Recettes et autres frais	Paiements et autres frais	Solde au 31 mars 1998
Interconnexion régionale de réseaux				
Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick	3,8	0,1	–	3,7
Énergie atomique du Canada Limitée				
Logement	0,4	0,2	–	0,2
Centrale nucléaire Gentilly II	11,5	1,0	–	10,5
Projet de développement Hibernia	132,0	–	–	132,0
Nordion International Inc.	–	–	17,2	17,2

I Index des sujets traités

Amérique du Sud, transfert de la technologie avec l'	42	Énergie nucléaire	33, 38
Bâtiments, rendement énergétique	39	Enjeux environnementaux	
Biomasse	37	changement climatique	3, 35-39
Cadre de gestion de la S-T	58	préoccupations du public	8
Carburants de remplacement	37	- voir aussi Développement durable	
Cartographie	27, 47	Ententes sur l'exploitation des ressources	
Cartographie		minières	47
infrastructure des connaissances . . .54, 56-57		Explosifs	50, 52
résumé des plans	4	EXTECH	32
Changement climatique	3, 35-39	Feux de forêt	36
Collectivités autochtones	48-49	Frontière entre le Canada et les États-Unis . . .54	
foresterie	11	Gaz à effet de serre, 37	
revendications territoriales	5	Géomatique - voir aussi Infrastructure des	
gestion des forêts	49	connaissances	
Commerce international	40-43	Géomatique	
géomatique dans	28	indicateurs environnementaux	22
restrictions sur le commerce	42	partenariat avec les provinces	46
résumé des plans	5	prospection minérale	27
tendances économiques	8	renseignements sur les forêts	56
Communautés rurales	10	tendances économiques	12
Création d'emplois		- voir aussi Connaissance des infrastructures	
- voir Croissance économique		Gestion des affaires publiques	10
Croissance économique	24-29	Gestion des effectifs	60
Déchets radioactifs	33, 52	Gestion ministérielle	6
Désastres naturels	50-53	Infrastructure des connaissances	4, 54-57
Développement durable	7, 19-22, 30-34	Initiative pour des services de qualité	59
- voir aussi Enjeux environnementaux		Inondations du Saguenay	52
Développement économique, 8		La relève	60

Mesure du rendement	59, 62	Secteur des minéraux et des métaux	
Mesures volontaires et registre	13	commerce international	42
Minéraux et métaux	17	infrastructure des connaissances	57
 		initiatives économiques	26-27
Politiques et règlements, résumé des plans	4	initiatives environnementales	31-33
PRDE	3, 13	partenariats avec les provinces	46-47
Programme de recherche et de développement		résumé des plans	4-5
énergétique (PRDE)	3, 13	tendances économiques	8
Promotion internationale, géomatique	29	Secteur des services intégrés	17
Provinces et territoires		Secteur forestier	
en partenariat avec	11, 44-47	changement climatique	38
 		commerce international	43
RADARSAT	13	infrastructure des connaissances	56
Réforme fiscale	28	initiatives de développement durable	22
Revendications territoriales		initiatives de gestion par	
(Autochtones)	5, 49	les Autochtones	11,49
 		initiatives environnementales	31-33
Santé et sécurité	50-53	partenariat avec les provinces	45-46
Santé et sécurité	11	tendances économiques	9
Sciences dans l'Arctique	34	Service canadien des forêts	17
Sciences et technologie		Services au ministère	61
cadre de gestion	58	Surveillance des eaux	31
résumé des plans	3	Systèmes de chauffage urbains	36
stratégie fédérale	12-13	Systèmes énergétiques collectifs	49
Sciences de la terre	17	 	
Secteur de l'énergie		Tremblements de terre, surveillance	52
carburants de remplacement	37		
commerce international	42		
initiative de construction et de rénovation . . .	39		
initiatives de développement durable	22		
initiatives économiques	26		
initiatives environnementales	32-33		
mesures de sécurité	51-52		
tendances économiques	9		

J Adresses Internet

Adresses générales:

Centre d'information sur les sciences de la Terre - <http://www.NRCan.gc.ca/ess>
Page d'accueil de Ressources naturelles Canada - http://www.NRCan.gc.ca/home/p2int_f.htm
Secteur de l'énergie - <http://www.es.NRCan.gc.ca/WWW-data/new/indexf.htm>
Secteur des minéraux et des métaux - <http://www.NRCan.gc.ca/mms/ms-home.htm>
Service canadien des forêts (Administration centrale) - <http://www.NRCan.gc.ca/cfs>
Services intégrés - http://www.NRCan.gc.ca/css/emp/corp_f.htm

Sites spécialisés choisis:

Bureau de Sherbrooke - <http://www.ccg.rncan.gc.ca>
Bureaux de la Division des levés officiels - http://www.geocan.nrcan.gc.ca:80/lsd/office_fr.html
Cartes aéronautiques - <http://www.ccrs.nrcan.gc.ca/linc/ps/paper/aero/indexf.html>
CARTNAT - http://www.nrcan.gc.ca/gsc/cpdnew/natmap_f.html
Centre canadien de télédétection - <http://www.ccrs.nrcan.gc.ca/ccrs/homepg.pl?f>
Centre des données géophysiques - <http://gdcinfo.agg.nrcan.gc.ca/gdc/gdc0fre.html>
Centre de foresterie du Nord du SCF - <http://www.nofc.forestry.ca>
Centre de foresterie des Grands Lacs du SCF - <http://fcor2.glfc.forestry.ca/end.html>
Centre de foresterie des Laurentides du SCF - <http://www.cfl.forestry.ca>
Centre d'information CANMET (CIC) - <http://www.es.nrcan.gc.ca/msd/cic/feichome.htm>
Centre forestier de l'Atlantique du SCF - <http://www.fcmr.forestry.ca>
Centre forestier du Pacifique du SCF - <http://www.pfc.cfs.nrcan.gc.ca/french/index.html>
Centre géoscientifique de l'Atlantique - <http://agewww.bio.ns.ca/indexf.html>
Champ magnétique / pôle nord magnétique - <http://www.geolab.nrcan.gc.ca/geomag>
Commission géologique du Canada - <http://www.rncan.gc.ca/gsc>
Défi-Climat, Mesures volontaires et Registre - <http://www.vcr-mvr.ca>
Direction de l'efficacité énergétique - <http://eeb-dee.nrcan.gc.ca>
Division du gaz naturel - <http://www.es.nrcan.gc.ca/erb/ngd/homepage/home.html>
Étude du plateau continental polaire - <http://www.nrcan.gc.ca/ess/pcsp/pcsp.htm>
L'Atlas national sur le Rescol canadien - <http://www-nais.ccm.nrcan.gc.ca/schoolnet/Home.html>
Levés géodésiques - <http://www.ccrs.nrcan.gc.ca/linc/ps/digital/geo/indexf.html>
Levés officiels - <http://www.geocan.nrcan.gc.ca:80/lsd>
Photographie aérienne - <http://www.geocan.nrcan.gc.ca/napl-pna>
Séismes - http://www.seismo.nrcan.gc.ca/welcome_f.html
Service de cartographie topographique - http://www.geocan.nrcan.gc.ca/topo/public_html/introf.html
Service d'information de l'Atlas national - <http://www-nais.ccm.nrcan.gc.ca>